

Sommaire

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Préparation du second tour de la présidentielle et des législatives.....	1
Préparation technique - Liste électorale - Organisation de la campagne - observateurs	1
Déroulement de la campagne de la présidentielle et des législatives du 20 décembre	6
Déroulement du scrutin, premiers résultats et réactions	11
Divers	18
▶ Diplomatie, coopération.....	20
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	20
▶ Médias	21
▶ Pauvreté, OMD, santé	22
▶ Gouvernance, justice, amnistie, insécurité	24
▶ Esclavage moderne, violences faites aux femmes	27
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	27
▶ Ressources minières et pétrolières, agrobusiness	27
▶ Filière bois de rose.....	29
▶ Environnement, calamités, biodiversité.....	30
▶ Divers	31

LA CRISE POLITIQUE

▶ Préparation du second tour de la présidentielle et des législatives

Préparation technique - Liste électorale - Organisation de la campagne - observateurs

03/12 - Adoption d'un décret autorisant les chefs d'institution à participer à la campagne électorale : la hiérarchie des textes continue de ne plus être respectée, déplore le constitutionnaliste Jean-Eric Rakotoarisoa : un décret ou un arrêté sont conçus pour confirmer et préciser une loi ou un ordonnance mais non pour les contredire. Or le ministre de l'Intérieur a récemment expliqué qu'un décret avait été pris au mois d'août pour autoriser les autorités politiques et notamment les chefs d'institution à se rendre dans une manifestation électorale, contrairement à ce que recommandent le code électoral et la feuille de route. L'universitaire indique que les citoyens peuvent déposer plainte auprès du Conseil d'Etat, habilité à traiter de telles requêtes. Le KMF/CNOE a décidé d'attaquer le décret rectificatif. Sa plainte comporte à la fois un sur-sis à exécution et une demande d'annulation. La CENIT, de son côté, annonce qu'elle a décidé de transférer à la CES la saisine déposée par la mouvance Ravalomanana. « *Nous vous serons reconnaissants de bien vouloir procéder à la constatation des écarts entre l'article 2 nouveau de ce décret et l'engagement numéro 15 de la feuille de route. Et de saisir la juridiction compétente afin de demander l'annulation dudit décret* », qui viole l'obligation de neutralité prévue par la feuille de route et permet d'utiliser les prérogatives de puissance publique à des fins électorales, stipule la lettre de requête de la mouvance Ravalomanana. « *En général, la CES ne peut pas intervenir dans un processus en cours mais uniquement par rapport aux requêtes déposées à la fin du processus. Elle publie ensuite les résultats officiels en conséquence et pourrait procéder à des annulations de résultats si la plainte est fondée* », explique un juriste. Les observateurs s'étonnent que ce décret contesté soit resté confidentiel depuis le mois d'août et soit rendu public à l'ouverture de la campagne des législatives, durant laquelle Andry Rajoelina à l'intention de peser de tout son poids pour

obtenir une majorité à l'assemblée, qui lui donnerait accès au poste de premier ministre. *La Nation* note qu'Andry Rajoelina ne serait pas le seul à violer la feuille de route. Le président du CST, Dolin Rasolosoa ainsi que le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, manifestent en aussi leur soutien public aux candidats à l'élection présidentielle et aux législatives de la mouvance Rajoelina.

Commentaire de *L'Express* (17/12) : « *Le président de la Transition est, certes, autorisé par un décret controversé à accompagner en campagne les candidats qu'il soutient. Malgré la neutralité politique exigée par la Constitution et par la feuille de route, il n'hésite pas à donner de sa personne pour faire triompher ses poulains, candidats à la présidentielle ou aux législatives. La question est, maintenant, de savoir si les déplacements présidentiels à des fins de propagande électorale, ainsi que ceux de la garde rapprochée du chef de l'État, sont pris en charge par les caisses de l'État ou plutôt assurés par les fonds de campagne du Hery vaovao et du Mapar. Voyager aux frais de l'État, si ce n'est pas utiliser les biens publics que sont les deniers publics, c'est à tout le moins user des prérogatives de puissance publique ... La CES, sur la base des preuves et des pièces qui seront peut-être déposées par les adversaires du clan Rajoelina, pourrait apporter les réponses à cette question, plus tard, au moment de la proclamation officielle des résultats. Mais au nom de la transparence, il faudrait peut-être que le président de la Transition fasse la lumière sur les fonds qu'il mobilise lorsqu'il accompagne ses poulains sur le terrain de la propagande électorale* ».

05/12 - La requête déposée par le KMF-CNOE déclarée irrecevable par le Conseil d'Etat. Le délai de 3 mois pour déposer une requête en annulation d'un décret est expiré. Le KMF/CNOE rappelle qu'il n'a pris connaissance du contenu dudit décret que le 27 novembre, lorsque le ministre de l'Intérieur a rappelé les dispositions qu'il contient et qui, aux yeux de nombre d'observateurs, modifie les dispositions légales. Le décret autorisant les chefs d'institutions à être présents durant les meetings, sans pour autant prendre la parole, reste donc d'actualité. Ainsi, rien n'interdirait à François Rakotozafy, président de la CES et à Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, responsables des institutions garantes de l'impartialité et de la transparence des élections, de soutenir un candidat, note *L'Express*. La présidente de la CENIT a toutefois réitéré par le biais d'un communiqué qu'il est interdit à tous les membres de son institution d'afficher leur sympathie envers un candidat ou une liste de candidats. « *Les juges n'ont pas considéré le fond de la requête, mais se sont arrêtés sur la forme, dans sa décision* », déplore une source juridique. Le quotidien s'étonne que les représentants de la mouvance Ravalomanana au sein du gouvernement ne se soient pas manifestés lors de l'adoption du décret en conseil de gouvernement mais l'éventualité que tous les membres du gouvernement n'aient pas été informés de l'adoption du décret du 6 août n'est pas à écarter.

07/12 - En la forme, le Conseil d'Etat rejette le sursis à exécution du décret déposé par la mouvance Ravalomanana. Le commissaire de la loi reconnaît que le fond aurait pu être recevable. Dans son exposé, il a entre autres relevé que le décret attaqué « *va à l'opposé de la loi électorale* ». « *Certes le texte est déjà appliqué, mais le débat mérite d'être engagé en vue d'autres échéances électorales telles que les communales* », estime-t-il. Une source juridique explique que la demande de sursis à exécution doit toujours être accompagnée de requête en annulation « *sous peine d'irrecevabilité* ». Si le sursis à exécution doit être requis dans un délai de 48 heures, l'annulation, elle, dispose de trois mois. Au vu de la date de parution au Journal Officiel, le délai de prescription est épuisé. La représentante de la direction de la législation et du contentieux a présenté une copie du JO du 15 août attestant la publication du décret attaqué dont aucune publicité n'avait été faite et qui est passée totalement inaperçue. Le juriste Jean-Eric Rakotoarisoa estime que le Conseil d'Etat aurait dû juger cette affaire sur le fond et ne pas se limiter à un examen sur la forme.

11/12 - Omer Beriziky lance un nouvel appel aux autorités politiques en faveur du respect de la neutralité durant le processus électoral. Le décret adopté en conseil du gouvernement le 6 août autorise pourtant les autorités politiques, y compris les chefs d'institution, à afficher leur soutien à un candidat ou à une liste de candidats. « *Toute manœuvre politique pouvant entraîner des risques de contestation des élections et de violation des droits de l'homme doit être proscrite. Je lance un appel solennel à toutes les autorités de respecter la neutralité politique, conformément à la feuille de route* », déclare le chef du gouvernement. Des médias pointent du doigt les contradictions du premier ministre, qui ne s'était pas opposé à l'adoption du décret litigieux. Omer Beriziky réplique que bien qu'opposé à ce texte, a dû s'incliner devant la majorité des membres du gouvernement pour ne pas prendre le risque de compromettre le processus électoral. Certains affirment cependant que seuls trois ministres l'ont signé : Florent Rakotoarisoa (Intérieur), Christine Razanamahasoa (Justice) et Hery Rajaonarimampianina, à l'époque aux Finances. Des juristes estiment qu'il conviendrait d'annuler ce décret et demandent au premier ministre qu'il en prenne l'initiative. Il reviendrait au ministre de l'Intérieur d'engager la procédure d'abrogation puisque ce serait lui qui serait à l'origine de la proposition de décret.

18/12 - Les chefs des institutions de la Transition ont fait une déclaration commune sur leur neutralité durant le processus électoral. Ils renient la position adoptée par Andry Rajoelina, le grand absent du rendez-vous. La résolution a été lue par le général Ranto Rabarisoa, président du Conseil militaire de la

défense nationale (CMDN). Hormis l'officier général, le premier ministre Omer Beriziky, Dolin Rasolosoia, président du CST, Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et Charles Rabotoarison, président du CRM, étaient présents et ont signé le texte. La résolution est le produit d'une concertation de deux jours, placée sous la houlette du Comité de suivi et de contrôle de la Feuille de route (CSC), présidé par le Dr Péri Rasolondraibe. Selon les explications de ce dernier, une invitation a été envoyée au chef de l'État, « *qui n'a toutefois, donné aucune explication sur son absence* ». Par cette résolution les responsables d'institutions semblent récuser le décret du 6 août les autorisant à soutenir un candidat et à prendre part à la campagne électorale. L'absence du président de la Transition pourrait, par ailleurs, être un désaveu, notamment de l'article 15 de la feuille de route, alors que tout récemment il a défendu le décret contesté, en soutenant que « *les normes juridiques malgaches doivent primer* », écartant la feuille de route, pourtant insérée dans l'ordonnement juridique interne en 2011. Des organisations de la société civile, regroupées au sein du PFNOSCM et du CCOC déplorent les contradictions juridiques actuelles et le fait que le décret du mois d'août transgresse les principes de droit, en allant à l'encontre du code électoral. Ces failles « *pourraient être utilisées par les partis, à qui les résultats ne sont pas favorables, pour les contester* », déclare Jean-Pierre Rakotofiringa, membre du CCOC, qui ajoute : « *Les normes actuelles semblent avoir été élaborées pour créer un germe de crise* ». La communauté internationale paraît quant à elle, plus conciliante sur cette question. Joachim Chissano, médiateur de la SADC, a cherché à minimiser les risques que l'engagement d'Andry Rajoelina dans la campagne pourraient faire courir au processus. Il considère que le décret, non dénoncé en son temps, « *peut être considéré comme le fruit d'un consensus politique* », comme le laisse entendre le premier ministre, qui était pourtant personnellement opposé à ce texte.

11/12 - Plainte déposée contre Hery Rajaonarimampianina. Suite à une requête déposée devant la CES concernant la demande de disqualification du candidat après le premier tour du scrutin présidentielle, entre autres pour usage de prérogatives de puissances publique et de biens publics à des fins de propagande électorale, un requérant a décidé de saisir le procureur de la République. En vertu du principe selon lequel la compétence suit le fond, il appartiendrait à la juridiction répressive et à elle seule, d'appliquer les dispositions pénales prévues. Le requérant entend en effet que les complices du délit soient punis de la même peine que les auteurs de ce délit.

19/12 - Le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, a saisi les représentants du corps diplomatique pour dénoncer le non-respect de la feuille de route par l'exécutif. Il réclame des sanctions. Il déclare : « *Dans le contexte actuel, le non-respect de l'obligation de neutralité porte gravement atteinte à l'esprit de la feuille de route, non-respect d'autant plus grave parce qu'il est commis par le président de la Transition, autorité chargée en premier de garder la neutralité pour assurer des élections libres et crédibles* ». Ce proche de Marc Ravalomanana revient également sur la méconnaissance du décret du 6 août relatif à la participation des autorités politiques à la campagne électorale, par les autres membres du gouvernement. « *Le décret a été adopté par trois ministres et le premier ministre alors que le premier décret avait été adopté par 9 ministres et le premier ministre* ». De plus, « *en raison du principe de la hiérarchie des textes, un décret ne peut pas modifier une loi* », a-t-il appelé.

Le décret contesté, adopté par le conseil de gouvernement le 6 août, est abrogé par la CES le dernier jour de la campagne officielle. « **Andry Rajoelina interdit de campagne...après la campagne** », titre *Jeune Afrique*. Commentaire de *Tribune* : « *Beaucoup diront que la justice a parlé vrai. D'autres qualifieront cette décision de la CES de 'médecin après la mort'. Mais le fait est là ! Il faut dire que cela rassure mais on ne peut ignorer les commentaires qui peuvent s'ensuivre pour le cours du processus, notamment après les scrutins* ». La Cour a attendu le dernier moment pour statuer sur la plainte déposée par la mouvance Ravalomanana auprès de la CENIT, qui l'a transférée le 4 décembre à la CES. D'après les explications fournies, les magistrats, ils étaient en mission hors de la capitale au moment de la soumission de la requête. L'infraction commise par les chefs d'institution et notamment Andry Rajoelina qui se sont engagés dans la campagne électorale est consommée mais pour *Midi*, en cas de victoire du candidat du régime, la décision de la CES ouvre la voie à de possibles recours. « *En optant pour une attitude 'politiquement correcte' en ne se prononçant que tardivement, la CES n'a rien résolu, voire penché en faveur des partisans de la présence d'autorités politiques lors des meetings électoraux* », écrit le quotidien *Les Nouvelles*. Andriantojo Razafindrakoto, magistrat administratif, explique que le décret annulé, la participation du chef de l'État à la campagne électorale peut être invoquée comme motif d'annulation en contentieux. Évoquant une jurisprudence électorale de la HCC du début des années 2000, le magistrat ajoute néanmoins qu'une éventuelle annulation ne sera constatée « *que si le fait mis en cause est reconnu comme ayant entravé la sincérité du vote. Ce qui relève de la totale discrétion du juge* ». Andriantojo Razafindrakoto souligne par ailleurs que cette décision n'a plus d'effet sur le premier tour, où Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, a assisté à certains meetings de Jean-Louis Robinson, car « *la décision de la CES est irrévocable* ». Firiana Ranesa, magistrat, a pour sa part expliqué que « *jusqu'à une décision contraire, un acte administratif jouit du principe de légalité* ». Cette décision pourrait, en outre, entraîner des risques de poursuite pénale contre le président de la Transition. Seule la Haute cour de justice est compétente pour juger un chef d'État et sous réserve d'une

mise en accusation par deux tiers des députés, d'après l'article 131 de la Constitution. Mais, à condition qu'une annulation de voix pour cause d'implication du président de la Transition dans la campagne soit prononcée par la CES. Une source juridique rassure sur le fait que « *la décision de la CES est calculée. Elle n'a nullement pour intention d'entraîner des troubles à l'ordre public ou des annulations immédiates de voix* ».

03/12 - Difficultés avec la justice pour l'établissement de la liste électorale additive. Des commissions électorales de district ont déjà déposé une requête collective auprès du tribunal de première instance pour obtenir l'adjonction d'électeurs recensés et absents de la liste électorale. Un juge a toutefois refusé la procédure, arguant que la requête devait être individuelle et non collective. La CENIT est de nouveau en négociation avec le ministère de la Justice, qui avait initialement donné un accord de principe pour faciliter la démarche des citoyens. Pour la CENIT, sont qualifiés d'« *omis, les électeurs régulièrement recensés dans le temps imparti* ». L'article 31 du code électoral donne jusqu'à 15 jours précédant le scrutin aux tribunaux saisis pour donner leur verdict, soit jusqu'au 5 décembre. Selon une source au sein de l'institution, il y a eu des cas d'omissions dans presque tous les districts. Fano Rakotondrazaka, porte-parole de la Commission, reconnaît que le refus de la démarche collective par certains magistrats « *pourrait signifier qu'ils n'ont pas confiance en la véracité des pièces présentées. Effectivement il y a eu dans certains endroits, des listes présentées aux juges comprenant également le nom de personnes ne remplissant pas les conditions d'omis telles que définies par la CENIT* ».

07/12 - Liste électorale additive : 141.000 noms supplémentaires au maximum viendront s'ajouter aux 7.823.305 votants recensés durant le premier tour de la présidentielle, soit 1,43% de rajouts. Selon la présidente de la CENIT, c'est à Antananarivo que le nombre le plus élevé d'omis a été enregistré. Il y a plusieurs explications possibles comme la participation tardive des électeurs au recensement. « *Ce qui explique le fait que ces gens sont en possession de récépissé de recensement mais qu'ils ne figurent pas sur la liste* », précise-t-elle. Parmi ceux qui voulaient être rajoutés, 16.000 sont déjà inscrits sur la liste, des doublons qui ont donc été supprimés. La liste additive de 7 districts sur 116 ne sera pas validée en raison du retard pris dans l'acheminement des dossiers vers les tribunaux concernés.

03/12 - La SADC va verser 2,2 millions de dollars dans le « Basket Fund » destiné au financement des opérations électorales. Ce fonds, qu'il a été difficile de réunir auprès des Etats membres, hormis l'Afrique du Sud, va être utilisé pour la location des hélicoptères et le paiement des délégués de bureaux de vote et des agents de la CENIT qui transportent les bulletins. Ces derniers auront droit à 15.000 Ar d'indemnité journalière contre 6.000 au 1er tour. Les délégués des bureaux de vote toucheront 10.000 Ar contre 7.000 auparavant. La tenue du scrutin en période des pluies va nécessiter la mobilisation d'un plus grand nombre d'hélicoptères.

04/12 - Les forces de l'ordre ont désigné une section combinée de 15 hommes pour la protection rapprochée des deux candidats. *La Nation* redoute que cette mesure ne dissimule des « *arrière-pensées douteuses voire inavouables* ». Les responsables n'ont pas cru bon de consulter les personnalités concernées et pour le quotidien la désignation de ces équipes pourrait avoir été décidée pour effectuer un contrôle rapproché du candidat Jean-Louis Robinson qui ne cache pas son intention de faire rentrer Marc Ravalomanana au pays dans l'hypothèse où il serait élu le 20 décembre.

07/12 - L'équipe de Jean-Louis Robinson se démène pour disposer de 20.000 délégués pour le second tour de la présidentielle. Il est même dans ses objectifs de disposer de délégués suppléants. L'idéal serait ainsi de disposer de quelque 40.000 délégués pour couvrir les 20.000 bureaux de vote du pays. C'était en effet la plus grande faiblesse du candidat lors du premier tour, dont les délégués n'avaient pu couvrir plus de 50% des bureaux de vote, laissant la voie ouverte à des irrégularités. Encore faut-il disposer de délégués compétents, bien formés et incorruptibles. Des observateurs nationaux ont en effet rapporté que dans certaines circonscriptions, des candidats fortunés avaient soudoyé les membres de bureaux de vote, y compris les délégués des candidats, pour qu'ils acceptent de signer un procès-verbal falsifié.

17/12 - 40 000 adeptes du Kung-fu, favorables à Jean-Louis Robinson, se mobilisent pour la sécurité du scrutin. Une forte délégation dirigée par le maître Avoko Rakotoarijaona effectue une tournée dans les 22 régions pour dispenser des formations à ses adeptes et mettre en place une équipe de 4 personnes par bureau de vote.

09/12 - Marc Ravalomanana dénonce l'existence de fraudes électorales lors du premier tour. « *C'est injuste de voir que notre score qui était de 30% ait été diminué à 20%* », a-t-il soutenu dans une intervention téléphonique. Selon l'ancien président, « *Ces fraudes ont été constatées par les observateurs nationaux et internationaux, mais aussi par les ambassadeurs de plusieurs pays européens qui m'ont rencontré en Afrique du Sud* ». Marc Ravalomanana interpelle le médiateur en chef de la SADC, Joaquim Chissano,

ainsi que la présidente de la CENIT, Béatrice Atallah, pour que le principe de la neutralité des autorités imposé par la feuille de route soit respecté.

10/12 - Les 256 observateurs électoraux de la SADC se déploient. Ils pourraient être conduits à tolérer certaines irrégularités pour ne pas compromettre l'aboutissement de la feuille de route. Bien qu'ils aient admis ne pas pouvoir couvrir la totalité des bureaux de vote, ils devront néanmoins être présents dans tous les districts. Leur mission aura pour cadre juridique les lois malgaches conjuguées avec les principes internationaux et ceux de la SADC. D'après Sahondra Rabenarivo, juriste du SeFaFi, la hiérarchie des normes malgaches met la Constitution au sommet des textes juridiques. Suivent ensuite les traités internationaux, puis régionaux, les lois organiques et les simples lois, dont la feuille de route, insérée dans l'ordonnement juridique en 2011. Un des principes en matière électorale est la neutralité de l'administration publique, particulièrement des chefs d'institutions durant le processus. Le décret d'application de l'article 45 du code électoral, loi organique adoptée le 6 août 2013, va cependant à l'encontre de ce principe, rappelle-t-elle. Le texte tranche, en effet, sur les dispositions de l'article 45 du code électoral et le point 15 de la feuille de route. La juriste soutient que les observateurs internationaux pourraient ne pas s'attarder sur la contradiction des textes. « *La communauté internationale est allée trop loin dans l'appui du processus pour ne pas tolérer certains niveaux d'irrégularités* », a-t-elle précisé dans son analyse. D'autres analystes estiment que les missions internationales pourraient ne tenir compte que des incidents majeurs, tels que les fortes violences ou les fraudes à grande échelle pouvant influencer directement le verdict des urnes. Remettre en cause la crédibilité des élections signifierait reconnaître un éventuel échec de la feuille de route et de la médiation internationale.

La Nation écrit : « *Depuis le 1er décembre, Andry Rajoelina se donne en spectacle dans les grands concerts d'animation pour la présentation des candidats aux élections législatives de son camp. Les affiches à son effigie envahissent les murs de la capitale. De même, les T-shirts du président sont distribués en grande quantité. Face à ces abus, tous les responsables laissent faire. Personne n'a rien vu, personne n'a rien entendu. Même la communauté Internationale, qui a imposé les élections de cette année, ne veut rien savoir. (...) La CENIT, le ministère de l'Intérieur, la CES et le Conseil d'Etat n'ont rien à dire non plus. De même, le Blanco et le SAMIFIN n'ont rien à dire sur l'origine des milliards injectés* ».

17/12 - L'UA délègue à nouveau des observateurs. Sont annoncés 7 observateurs de long terme et 50 de court terme, dont des parlementaires panafricains et nationaux, des membres du Comité des Représentants permanents auprès de l'UA, des responsables d'institutions électorales et des membres de la société civile africaine. La mission sera conduite par le Sénégalais Ibrahim Fall, ancien sous-secrétaire des Nations-Unies chargé des Affaires politiques. Leurs premières observations seront portées à la connaissance de l'opinion publique lors d'une conférence de presse. Un rapport sera adressé aux autorités malgaches. Le MOE-UA estime que suite à ses recommandations au terme du premier tour de la présidentielle, des efforts en vue de l'amélioration du processus électoral ont été observés dans le cadre de la préparation des élections jumelées du 20 décembre. **Béatrice Attalah, présidente de la CENIT, a cependant mis en garde les observateurs internationaux, afin qu'ils n'outrepassent pas leur mission d'observation.** Elle reproche à des observateurs africains de s'être permis de donner des ordres contraires au code électoral dans les bureaux de vote, lors du 1er tour, en excluant notamment le public des opérations de dépouillement ou en ordonnant le fermeture de bureaux alors que les files d'attentes n'avaient pas encore pu admises.

14/12 - Les résultats provisoires du second tour de la présidentielle seront proclamés au plus tard le 7 janvier, selon la CENIT. « *Nous avons pris cette marge pour parer à toute éventualité* », a-t-elle expliqué, précisant que la publication des résultats des législatives se fera un peu plus tard. La présidente affiche la prudence en raison des conditions météorologiques peu favorables qui risquent de compliquer la centralisation des résultats. Béatrice Atallah évoque le déploiement prochain d'une trentaine d'hélicoptères. Des milliers d'observateurs électoraux, dont malgaches, européens et africains, seront mobilisés sur le terrain. De son côté, l'OIF indique qu'elle dépêchera dans 12 régions une mission d'observation composée de quelque 30 experts électoraux issus de 16 pays différents. La mission de l'UE, forte de 42 observateurs de long terme et de 48 observateurs de courte durée, présentera le 22 décembre ses premières conclusions sur le processus électoral.

18/12 - Grands Corps de l'Etat : ferme mise en garde contre les fraudes électorales. La Confédération des syndicats de Grands Corps de l'Etat (CSGCEM) et divers syndicats (Banque Centrale, JIRAMA...) déclarent être prêts à prendre leurs responsabilités en cas de fraudes. « *Nous lançons un appel à tous les fonctionnaires à être actifs dans la supervision des élections. Nous interpellons particulièrement nos collègues de la CES et de la CENIT, les chefs de région, les chefs de district, les DREN, les chefs CISCO, les DRS et tous les médecins-inspecteurs à défendre le choix du peuple* » ont-ils souligné devant la presse. La CSGCEM n'entend ainsi nullement soutenir un candidat et son action se limitera à l'observation des élections. La Confédération a eu l'occasion lors du 1^{er} tour de critiquer l'établissement de la liste électorale.

Les pasteurs du HMF dénoncent des velléités de fraude. Le Mouvement des leaders religieux affirme qu'il est prêt à braver le danger si nécessaire. « *Des hauts fonctionnaires sont sur le point de manipuler les voix des électeurs ou de les influencer* », affirme le pasteur Roger Randriamisata, avant de continuer : « *S'il le faut nous allons rendre public leur identité* ». Le HMF a confirmé son soutien au candidat Jean-Louis Robinson.

Très fortes possibilités de fraudes, selon Didier Galibert du Centre de recherche sur l'Afrique de Bordeaux. « *Dans l'hypothèse où le scrutin ne serait pas grossièrement manipulé, je serais assez étonné que le Dr Robinson Jean-Louis ne tire pas son épingle du jeu* », note le chercheur, qui estime qu'« *il a une image somme toute relativement consensuelle à Madagascar* ». « *Cela dit, malgré la présence d'observateurs internationaux, je reste très méfiant dans la mesure où les possibilités de fraude, plus particulièrement en milieu rural, restent quand même très fortes* », ajoute-t-il. Un Andry Rajoelina aux abois pourrait être tenté de bourrer les urnes, dit-il. Et c'est une crainte constante du camp Ravalomanana, expert lui aussi en la matière...

19/12 - Contentieux électoral : plus de 140 avocats formés par le projet Pacte. Une série d'ateliers décentralisés portant sur le contentieux électoral a été organisée par le Projet d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections (Pacte) depuis octobre. 144 avocats issus de différentes sections du barreau ont bénéficié de cette formation, organisée en partenariat avec l'Ordre des avocats et financée par l'UE. Le projet Pacte appuie les efforts de la société civile dans le processus électoral de sortie de crise, notamment en matière de sensibilisation des électeurs, de formation des journalistes, d'observation électorale et de monitoring des médias. Il s'est également donné comme objectif de sensibiliser les parties prenantes aux enjeux, mécanismes et procédures du contentieux électoral – facteur indispensable à la crédibilité et l'acceptation du processus électoral.

Déroulement de la campagne de la présidentielle et des législatives du 20 décembre

01/12 - Jean-Louis Robinson n'aura pas droit à l'erreur s'il remporte le seconde tour de la présidentielle, écrit le blogueur-journaliste Alain Rajaonarivony¹. Alors que démarre la campagne pour le second tour de la présidentielle du 20 décembre, le château de cartes échafaudé par Andry Rajoelina, qui claironnait que les candidats de la « *révolution* » de 2009 avaient totalisé 55% des voix, est en train de s'écrouler. Les chances de Jean-Louis Robinson de l'emporter semblent s'accroître mais une large partie des électeurs redoutent que les espoirs de « *vérité et réconciliation* » à la sud-africaine qu'il véhicule soient très vite déçus. Le pouvoir de transition est certes exécuté par une majorité mais beaucoup se demandent si Marc Ravalomanana a vraiment évolué dans sa vision du monde et du pouvoir. A son retour (qui ne fait guère de doute) en cas d'élection de son poulain, l'ancien président devra se comporter comme un vrai *raiamandreny*, en laissant le nouveau président libre de mener sa propre politique. Quant à J-L Robinson, il devra imprimer sa marque en intégrant un volet social cruellement absent du programme de Marc Ravalomanana qui s'est attelé aux infrastructures en oubliant que c'est l'humain qui est la première richesse à valoriser. Ni Jean-Louis Robinson, ni Marc Ravalomanana ne devront se tromper sur cette future victoire. L'exemplarité de leur conduite sera exigée sous peine d'en subir rapidement les conséquences.

02/12 - Roland Ratsiraka soutient Hery Rajaonarimampianina. L'ex-candidat, arrivé en 4^{ème} position avec 9% des voix, déclare qu'il a imposé des conditions à son soutien, à savoir le respect de l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la liberté d'expression par rapport au pouvoir, la participation de son parti, le MTS, au gouvernement et l'allocation d'un budget conséquent à tous les districts. Parmi les candidats qui ont recueilli le plus de voix au 1er tour, seuls Hajo Andrianainarivelo et Edgard Razafindravahy n'ont toujours pas fait connaître leur préférence pour l'un ou l'autre des finalistes. Mathématiquement même si les reports de voix ne sont pas une pratique courante à Madagascar, Jean-Louis Robinson conserve toutes ses chances de l'emporter, estime *Tribune*. « *En votre qualité d'aîné, je vous ai rencontré le premier* », a dit Roland Ratsiraka à l'endroit de Jean-Louis Robinson contre qui il avoue n'avoir aucun grief. « *Il m'est toutefois difficile de m'allier à vous* », a-t-il fait savoir, expliquant qu'il ne peut oublier ce que lui avait fait subir Marc Ravalomanana qui l'avait fait jeter en prison. « *Cela reste ancré dans ma tête* », a-t-il confié. Roland Ratsiraka a révélé qu'Andry Rajoelina s'est personnellement impliqué dans les discussions pour que son soutien aille à Hery Rajaonarimampianina. *Le Courrier* note que le soutien du neveu de l'Amiral à Hery Rajaonarimampianina reste mesuré, dans la mesure où le parti MTS ne fera pas campagne pour le candidat. Il entend mobiliser tous ses moyens à la campagne des législatives afin de pour pouvoir peser sur la composition du futur gouvernement.

L'Express rappelle que Roland Ratsiraka, lors de la campagne du 1^{er} tour, avait menacé de publier des dossiers compromettants sur Hery Rajaonarimampianina. « *Bien sûr, il n'en fut rien. Et maintenant que le*

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/83/31/448497/91918023.pdf>

président national de MTS a annoncé son soutien au candidat du Hery Vaovao, l'on se demande si ces dossiers pourront un jour être rendus publics. Comme toujours, à Madagascar, brandir des dossiers embarrassants est l'arme préférée des hommes politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition. Sauf qu'il n'en est généralement rien. Les plus hardis vont parfois jusqu'à révéler des noms. Mais quand il s'agit de fouiller au plus profond des choses, sortir des preuves, rendre réelles les accusations, tout le monde se rétracte. Soit parce que les dossiers n'ont aucune base solide, ce qui permet à ceux qui sont mis en cause de contre-attaquer et de s'en prendre à leurs pourfendeurs. Soit parce que les accusateurs choisissent de rester dans la menace, par peur des représailles certes, mais pour pouvoir quelquefois aussi monnayer leur silence. Mais il est aussi possible que les dossiers n'existent pas. Tout simplement ».

Andry Rajoelina, ignorant les critiques, assiste au meeting de présentation des 117 candidats de sa plateforme Mapar (Miaraka amin'ny prezida Andry Rajoelina). Le président de la Transition veut peser de tout son poids pour disposer de la majorité dans la future assemblée car de la configuration de la chambre basse dépend le nom du futur premier ministre qui sera doté de pouvoirs importants, selon la Constitution de la IV^e République votée en 2010. Andry Rajoelina est venu sans cortège avec son 4x4, accompagné de ses gardes rapprochés. Le service d'ordre à l'intérieur du Coliseum était assuré par des agents de sécurité en tenue civile. Il y est resté près de trois heures pour assister au spectacle donné par de nombreux artistes, en évitant de faire la moindre déclaration, aussi bien à la presse qu'à l'assistance.

04/12 - La campagne des législatives est une campagne de proximité mais les moyens et les ressources mobilisés font penser à des candidats pour la présidentielle, écrit *Tribune*. Carnaval, sonorisation mobile, publicité en boucle dans les stations de radio et TV, quartiers généraux avec portraits grand format, tee-shirts et casquettes foisonnent. Un candidat s'est même permis de se déplacer en hélicoptère pour inaugurer sa campagne. La disproportion des moyens est considérable avec les « *petits candidats* » sans ressources. Au lieu d'encourager la conscientisation et la responsabilisation des citoyens, ils continuent de les infantiliser. Des candidats ont réussi la prouesse de réaliser en quelques semaines ce que les autorités n'avaient pu réaliser en plusieurs années. Parmi eux, nombre des 117 candidats de l'alliance Mapar de soutien à Andry Rajoelina, qui ont occupé d'importantes fonctions durant 5 ans au sein de la Transition et qui découvrent les problèmes de leurs concitoyens. On n'entend que très peu parler dans leurs tournées électorales de programme ou de projet de société. Les candidats se présentent en leur nom et étalent leur connaissance du milieu, de leur quartier, de leur village et de ce qu'ils ont construit ou aidé dans leur communauté d'origine. Les citoyens ne cherchent plus qu'à s'accrocher à des individus providentiels, à des apparences de bouée de sauvetage.

07/12 - Les observateurs internationaux ont revendiqué au lendemain du premier tour de la présidentielle la transparence des fonds de campagne. Un souhait resté lettre morte, déplore *La Nation*. L'argent continue de couler à flot, écrit le quotidien. Lors du premier tour, au cours d'un débat télévisé, Hery Rajaonarimampianina, a affirmé qu'il avait reçu des « *aides* » financières de certaines organisations, sans révéler leur nom ni leur montant. Selon certaines estimations, il pourrait avoir atteint la dizaine de millions d'euros. Les candidats députés de la plateforme Mapar d'Andry Rajoelina bénéficient eux aussi des mêmes largesses de généreux donateurs. Ils sont véhiculés par des 4x4 flambant neufs et dépensent sans compter en frais de communication.

04/12 - Le candidat Randriamampionona Joseph Martin, alias Dadafara, (2,33% de voix au 1er tour) annonce son soutien à Hery Rajaonarimampianina.

La plateforme de soutien de Camille Vital de Toliara s'oppose au ralliement décidé par son chef de file à Jean-Louis Robinson. Elle annonce son soutien à Hery Rajaonarimampianina.

Le candidat Laza Razafiarison (0,88% des voix) précise qu'il ne soutient pas Jean-Louis Robinson. Aucun des deux finalistes n'est parvenu à le convaincre et il restera dans l'opposition après les élections, que ce soit Rajaonarimampianina ou Robinson qui accèdera à la présidence.

L'ancien ministre des Affaires étrangères et ex-candidat, Pierrot Rajaonarivelo décide de soutenir Hery Rajaonarimampianina. « *La décision du MDM a été prise par rapport aux tenants et aboutissants du projet de société de chaque candidat mais non pas en tenant compte de leur personnalité* », précise-t-il. Pour *Midi*, le choix du président du MDM est logique, compte tenu de ce que l'intéressé a subi durant le régime de Marc Ravalomanana. On se rappelle que ce dernier a empêché le retour d'exil de Pierrot Rajaonarivelo en 2006, lui interdisant le concourir pour la présidentielle. Pierrot Rajaonarivelo doit son retour au mouvement populaire de 2009. Le MDM prévoit de faire cavalier seul aux législatives, en présentant 90 candidats.

06/12 – Le groupement « Autres sensibilités » (AS) annonce son soutien à Hery Rajaonarimampianina. Une prise de position inattendue, ce courant ayant manifesté précédemment son intention de ne pas prendre position. Le candidat malheureux du 1^{er} tour, Jean Eugène Voninahitsy, déclare ne pas être hostile à Jean-Louis Robinson mais il n'a pas pardonné à Marc Ravalomanana de l'avoir fait incarcérer². « *Nous n'allons pas revenir et réinstaller un régime que nous avons destitué* », déclare-t-il. « *Après d'intenses négociations, la relation des 'Autres sensibilités' avec le président de la Transition s'est rétablie. La discorde causée par une divergence de points de vue concernant la gestion de la Transition vient d'être réglée* », ajoute-t-il.

L'aile dissidente de l'Arema, dont Didier Ratsiraka est le fondateur, a également annoncé son soutien à l'ancien ministre des Finances.

07/12 - Rajemison Rakotomaharo, ancien ambassadeur de Madagascar à Genève et ancien président du Sénat sous la présidence Ravalomanana apporte son soutien à Jean-Louis Robinson. Il figure parmi les candidats que Marc Ravalomanana a fait venir en Afrique du Sud après le 1er tour. William Ratrema (2,14% des voix) apporte également son soutien à JL Robinson.

06/12 - Hajo Andrianainarivelo et Edgard Razafindravahy, candidats issus de la mouvance Rajoelina, classés respectivement en 3ème et 6^{ème} position au 1^{er} tour, n'ont pas encore pris position. Ils ont totalisé à eux deux 14,34% des voix. Pour *L'Express*, les deux hommes attendent que tous les vaincus du premier tour soient casés pour prendre la meilleure place. Le choix de leurs électeurs risque d'être déterminant pour la victoire finale. À l'heure actuelle, avec le soutien des candidats battus avec des scores infimes, excepté celui de Roland Ratsiraka, Hery Rajaonarimampianina totalise 32% des voix du 1^{er} tour. En revanche, avec le renfort de Saraha Georget (4,52%) et de Camille Vital (6,73%) ainsi que d'autres petits candidats, Jean-Louis Robinson frôle les 38%. Pour arriver à 51%, il faudra pour l'un ou l'autre grignoter sur les scores des candidats qui ne se sont pas encore prononcés ou qui ne prendront pas position. L'affaire est mathématiquement assez simple pour Jean-Louis Robinson. En revanche, la perspective de victoire pour Hery Rajaonarimampianina est plus incertaine. Il essaie de ratisser large mais ses tensions avec la présidence risquent de lui porter préjudice.

18/12 - L'ancien PDS de la capitale, Edgard Razafindravahy, opte pour la neutralité. Le candidat du parti TGV au premier tour a décidé de ne pas faire connaître son choix et de ne donner aucune consigne de vote. Il se contente de déclarer que « *voter est un droit, c'est aussi un devoir envers la Nation* ».

06/12 - L'Église catholique ne prendra pas partie. Elle annonce que toute déclaration faite en ce sens est une usurpation. L'Église réitère sa neutralité et espère que les acteurs politiques agiront dans l'intérêt du peuple malgache.

04/12 - Pour la première fois dans les annales, le futur Parlement risque d'être composé en majorité d'élus « indépendants ». La mouvance Rajoelina vise à obtenir la majorité des sièges à travers ses candidats puisés en grande partie dans le monde artistique et rassemblés dans la nouvelle plateforme Mapar. Le parti présidentiel TGV est étrangement absent de la compétition. Si elle parvient à faire élire au moins 76 députés, la Mapar sera habilitée à proposer un premier ministre. La loi électorale a été remodelée dans ce sens pour empêcher les autres groupes de parti de proposer des noms. « *Et l'on sait celui que les députés artistes vont proposer pour occuper le palais de Mahazoarivo* », écrit *L'Express*. L'ancien DJ, créateur des fameux spectacles *live*, serait ainsi assuré de rester au pouvoir. Le quotidien note que les murs de la capitale sont tapissés des posters de candidats dont les noms sont aussi étranges et méconnus que leur physiologie. À se demander, écrit-il, « *si à l'instar de certains candidats à la présidentielle qui ont fait acte de candidature pour bénéficier d'un budget colossal de partenaires étrangers contre des terres, des contrats miniers ou pétroliers en cas d'impossible élection, ces prétendants ont aussi touché un jackpot providentiel* ».

05/12 - Premier duel télévisé en direct entre deux candidats à une élection présidentielle depuis 17 ans. Le dernier duel avait opposé en 1996 les anciens présidents Ratsiraka et Zafy. Les échanges, portant pour l'essentiel sur la situation économique et sociale, ont été vifs mais assez courtois. Jean-Louis Robinson a insisté sur l'importance de la crise que traverse Madagascar, affirmant qu'il est le médecin dont le pays a besoin pour guérir ses plaies. « *Les dirigeants de la Transition doivent d'abord demander pardon à la population avant de pouvoir diriger à nouveau le pays* », a-t-il lancé. Hery Rajaonarimampianina a quant à lui insisté sur le fait qu'il est un technicien, et qu'il veut se concentrer sur l'avenir et non sur le passé. Les candi-

² Vice-président de l'Assemblée nationale Jean Eugène Voninahitsy avait été arrêté et emprisonné début 2001 pour avoir tenu des propos jugés outrageux à l'encontre du président de la République et pour avoir émis un ou des chèques sans provision. Il a bénéficié de l'amnistie de plein droit en avril 2013.

faits ont débattu en malgache. Les candidats se sont embrassés avant de quitter le plateau sous les applaudissements du public. Deux autres débats sont prévus, dont un en français, qui portera sur la diplomatie et les relations internationales.

06/12 - Les deux rivaux du scrutin présidentiel s'appuient sur des réseaux spirituels dont ils sont proches mais qui ne leur sont pas pour autant acquis, titre *La LOI*. Tant au plan politique que spirituel, Hery Rajaonarimampianina et Jean-Louis Robinson semblent aux antipodes. J-L. Robinson est tout à la fois catholique et franc-maçon « *en sommeil* », comme il le confie en privé. Il est affilié à la Grande loge nationale française (GLNF) dont est issue la Grande loge de Madagascar (GLNM). Mais c'est aussi un fervent catholique formé sur les bancs de l'Esca, célèbre institution religieuse de la capitale, où il enseigne le judo et dont il fréquente toujours l'église. Il s'appuie sur la famille Ranjeva (Merina/Andriana), très influente dans les milieux catholiques malgaches, mais n'est, par contre, pas très proche de l'archevêque de la capitale, Mgr Odon Razanakolona. Ce dernier n'a pas fait son choix entre les deux candidats tant il semble partagé entre un choix naturel, qui le porterait vers un « *fils de l'Eglise catholique* », et son aversion pour le retour de Marc Ravalomanana, principal sponsor de la candidature de J-L. Robinson. Serge Zafimahova, catholique et coordinateur de ses comités de soutien, est chargé des tractations avec l'archevêque. Hery Rajaonarimampianina, quant à lui, est un fils de pasteur protestant et ses deux frères sont pasteurs au sein d'une église évangéliste, la Communauté du réveil. La communauté protestante ne lui est pourtant pas acquise, car Marc Ravalomanana, le mentor de son rival, est toujours, depuis son exil sud-africain, vice-président de la FJKM.

16/12 - « Marc Ravalomanana, le pasteur Lala Rasendrasina et les dirigeants de la FJKM s'accommodent bien avec la franc-maçonnerie de Jean-Louis Robinson », s'offusque La Gazette. Après avoir fait campagne contre Jean-Louis Robinson pour son supposé penchant pour l'alcool, le quotidien affirme qu'il y a incompatibilité entre l'attachement aux valeurs chrétiennes du candidat et son appartenance à la franc-maçonnerie, qui aurait été rappelée par la FJKM lors de son dernier synode. *La Gazette* affirme que les églises protestantes participent à la campagne du candidat et s'en étonne. Jean-Louis Robinson est également critiqué pour avoir dissimulé sa nationalité française et son ascendance chinoise, révélés par la *LOI*.

06/12 - Peu après l'annonce des résultats officiels du premier tour de la présidentielle, le candidat malchanceux Camille Vital a quitté Antananarivo pour faire la tournée de ses bailleurs de fonds électoraux en Asie. Il s'est successivement rendu à Kuala Lumpur, Bangkok, Singapour et Maurice. Il a dû leur expliquer les raisons d'un score électoral bien inférieur à celui qu'il espérait, tout en leur demandant un nouveau coup de pouce financier pour sa campagne des législatives. Dans la même période, il a été approché par Andry Rajoelina qui voulait le convaincre de se rallier à Hery Rajaonarimampianina pour le second tour. Camille Vital a refusé et dès son retour il a annoncé son soutien à Jean-Louis Robinson.

07/12 - Jean Louis Robinson clame son indépendance par rapport aux entités qui le soutiennent. Ces derniers jours, des politiciens ont, à plusieurs reprises, reproché à l'ancien ministre de la Santé de Marc Ravalomanana d'être trop influencé par ce dernier et de manquer de personnalité. Cette mise au point a surpris les observateurs : c'est en effet la première fois qu'il prend position ouvertement par rapport au soutien que lui apporte la mouvance Ravalomanana.

16/12 - Marc Ravalomanana exigerait la moitié des ministères, selon un accord passé avec Jean-Louis Robinson. Ce dernier conserverait néanmoins la mainmise sur les ministères clés des Forces armées et des Affaires étrangères, considérés comme des domaines réservés du président de la République. Cet accord, en contrepartie du soutien de l'ancien président, comprendrait la nomination de Lalao Ravalomanana au poste de premier ministre et un retour rapide d'exil de son mentor.

17/12 - Le Président de la Transition affirme ne pas vouloir s'ingérer dans la gestion du pays si Hery Rajaonarimampianina est élu. « *Je ne suis pas un jockey. (...) si Hery Rajaonarimampianina était élu, je le laisserai diriger le pays comme bon lui semble* », déclare-t-il. La déclaration est accueillie avec scepticisme : des membres du Mapar, la plateforme de soutien à Andry Rajoelina, ont en effet déjà laissé entendre que s'ils sont majoritaires à l'assemblée, ils présenteront le président de la Transition à la primature.

10/12 - Jean Omer Beriziky refuse de se prononcer pour l'un ou l'autre des candidats. Dans une interview donnée à *RFI*,³ il appelle les deux protagonistes de la crise à laisser le futur élu gouverner sans tenter d'intervenir dans la gestion du pays. Il déclare notamment au sujet des dépenses engagées pour la campagne électorale de la présidentielle et des législatives : « *Je pense que le peuple malgache qui vit dans la*

³ http://telechargement.rfi.fr/edgesuite.net/rfi/francais/audio/modules/actu/201312/CAP_OCEAN_-08_12-MADAGASCAR_Jean_Omer_Beriziky_PM_MALGACHE.mp3

misère, dans la pauvreté aujourd'hui ne mérite pas que les candidats puissent lui montrer un visage d'ostentation aussi scandaleux ». Le premier ministre déplore l'engagement personnel du président de la Transition dans la campagne.

10/12 - Pour les deux protagonistes de la crise, l'enjeu principal est le scrutin des législatives, qui offrira la possibilité au parti majoritaire de « maîtriser » le prochain chef de l'Etat. Andry Rajoelina a décidé de peser de tout son poids dans la campagne électorale de ses députés de la plateforme Mapar. Il semble n'accorder qu'une importance secondaire à la campagne de son candidat à la présidentielle, qui ne présente aucun candidat à la députation sous la bannière de son association Hery vaovaon'i Madagasikara. En cas de victoire, l'ancien ministre des Finances devra donc faire d'importantes concessions avant de pouvoir bénéficier du soutien de la plateforme pilotée par le président de la Transition. Quant à Jean-Louis Robinson, il dispose d'un nombre significatif de candidats mais le soutien tardif de la mouvance Ravalomanana a sans doute rendu impossible les partages de circonscriptions pour éviter un éparpillement de voix. Une situation qui pourrait affaiblir l'ancien ministre de Santé de Marc Ravalomanana, si son parti ne parvient pas à faire élire un nombre suffisant de députés à l'assemblée nationale. Dans cette configuration, ce sont les futurs députés « indépendants » qui seront les plus convoités. Le nombre exceptionnel de candidats indépendants et les moyens importants qu'ils déploient prouvent bien l'enjeu de pouvoir décrocher un siège. Quel que soit le futur président de la République, l'exécutif sera condamné à une cohabitation de fait.

10/12 - Le décret adopté en conseil des ministres le 27 novembre ôte aux élus « indépendants » toute possibilité de participer à la procédure de nomination du premier ministre. Car les en écarter est bien l'un des objectifs du conseil des ministres lorsqu'il a décidé d'interdire la formation de toute nouvelle coalition de partis politiques après les élections, tout en réservant la faculté de présenter le premier ministre aux seuls partis ou groupements politiques officiellement répertoriés par le ministère de l'Intérieur. Même coalisés de manière informelle, ils ne pourront même pas se battre pour placer l'un des leurs au sein du gouvernement, note *L'Express*. Le député élu sans appartenance à un parti et qui ne voudra pas du premier ministre présenté par le parti ayant la majorité relative pourra toujours adhérer au groupe parlementaire de son choix afin de permettre à ce groupe d'avoir la majorité requise et présenter ainsi le premier ministre. Mais il ne pourra plus dévier de la ligne de conduite du groupe parlementaire auquel il a adhéré, sous peine de déchéance.

12/12 - Le deuxième face à face TV entre les deux candidats a porté sur la politique diplomatique et la place de Madagascar dans le monde. Un domaine plutôt consensuel pour les deux adversaires. Ils ont défendu l'un après l'autre « une diplomatie au service du développement ». Après cinq ans de crise et de mise au ban de la communauté internationale, le retour de la confiance et la reprise de la collaboration avec les partenaires étrangers est une priorité. « *C'est en ce moment la République des copains et des coquins* », attaque Jean-Louis Robinson, évoquant notamment la nomination récente d'une proche d'Andry Rajoelina, Annick Rajaona, à l'ambassade de Genève. Et durant tout le débat, le candidat maintient sa stratégie : il dénonce « *les putschistes de 2009* » et le sombre bilan de la Transition, coupable d'avoir fait appel à des financements occultes. Hery Rajaonarimampianina préfère se projeter dans l'avenir. « *Je vous rassure, dit-il aux diplomates nombreux dans la salle, j'ai un programme. Et la bonne gouvernance est une priorité* » Il se montre moins offensif que son adversaire, mais ne manque pas d'attaquer Jean-Louis Robinson sur son appartenance au parti socialiste français. « *C'est une grande menace à la souveraineté* », lance-t-il, « *Je ne comprends pas cette affiliation* ». Réponse de Jean-Louis Robinson : cette activité est « *en veilleuse* » depuis sa candidature. De la même manière qu'il aurait « *pris congé* » d'une grande loge maçonnique. Interrogés sur le cas des « *Iles éparses* » dont la gestion fait l'objet des litiges, Jean-Louis Robinson prône la co-gestion avec la France, tandis que Hery Rajaonarimampianina réclame la pleine et entière souveraineté de Madagascar sur ces îlots. « *L'appropriation du plateau continental est la priorité* », affirme-t-il. Concernant la participation de la diaspora au développement de la Grande île, l'ex-ministre des Finances envisage de créer un « *fonds des diasporas* ». Par ailleurs, le droit de vote leur sera octroyé.

Pour L'Express, Jean-Louis Robinson a marqué des points. Il a mis en avant son expérience internationale. « *Je suis le seul Malgache ayant siégé au sein du comité exécutif de l'OMS et j'ai présidé la 60ème assemblée mondiale de la Santé. L'Afrique du Sud me reconnaît car ce pays m'a invité à l'enterrement de Nelson Mandela alors que les dirigeants actuels n'ont reçu aucune invitation. La reconnaissance internationale et la souveraineté nationale seront automatiquement retrouvés si je suis élu président* », déclare-t-il avec assurance. Au passage, il a rappelé que son adversaire est le numéro 16 des 109 personnes sanctionnées par l'UA pour leur participation au coup d'État de 2009. Concernant la double nationalité franco-malgache qui lui est reproché il déclare : « *On ne choisit pas sa naissance et je suis fier de mes origines. Je suis le fruit de l'union de mes grands-parents maternels. Ma grand-mère était Malgache et mon grand-père Français. Il participait à la construction du chemin de fer. Ma mère était, donc, métisse française tout comme mon père qui était métis chinois, mais comme vous le voyez, c'est du sang malgache qui coule dans mes veines* ».

18/12 - « L'ultime épreuve : accepter la défaite et le verdict des urnes », titre Matv. « Qu'advient-il aux lendemains du 20 décembre 2013? Après 5 années de crise, Madagascar et son peuple ne sont pas encore sûrs de retrouver le calme et la sérénité. Tout dépend de l'attitude et du comportement des deux candidats en lice au second tour et de leurs partisans... Jean-Louis Robinson et Hery Rajaonarimampianina seront-ils sources d'apaisement, comme ils l'ont toujours prôné dans leurs discours de propagande, ou, au contraire, sources d'une nouvelle crise postélectorale ? Dans tous les cas, les deux candidats seront jugés par les Malgaches après cette dernière ligne droite de leur campagne », écrit le site. Les crises qui se sont succédées à Madagascar ont toujours trouvé leur origine dans des déchirures dues au traitement des résultats électoraux. À plusieurs reprises, il a été question de fraudes électorales qui se sont soldées par des crises postélectorales, comme ce fut le cas en 2002. Compte tenu de cet passé tumultueux, les appels à l'endroit des deux candidats d'accepter le verdict des urnes se sont multipliés.

Déroulement du scrutin, premiers résultats et réactions

21/12 - Chaque camp revendique la victoire alors que la première tendance provisoire de la CENIT n'a pas encore été publiée et que le scrutin s'annonce très incertain et plus serré que prévu. Les opérations se sont déroulées globalement dans le calme, à part quelques exceptions dues à des problèmes d'insécurité (des attaques de dahalo ont été signalées dans le Sud). Les observateurs indépendants n'ont pas confirmé les accusations de fraudes des uns et des autres. Les tous premiers résultats de la présidentielle laissent penser que l'incertitude quant au résultat pourrait se prolonger, même si au tout début des opérations Hery Rajaonarimampianina semble se positionner en tête. Les résultats officiels de la CENIT sont attendus d'ici le 7 janvier et ceux de la CES d'ici le 22 janvier. Pour le journaliste blogueur Alain Rajaonarivony, le score sera plus serré que prévu car Hery Rajaonarimampianina s'est montré beaucoup plus rassembleur et consensuel dans les derniers discours et débats, au contraire de Jean-Louis Robinson, trop agressif, qui a réactivé la peur du cycle répression-revanche. Il a sans doute perdu des électeurs à cause de cela.

Participation en baisse. Selon la CENIT, le gouvernement et des observateurs, la participation n'aurait pas été très élevée et l'enthousiasme des électeurs aurait faibli par rapport au premier tour. Une situation qui pourrait en partie s'expliquer par l'abstention des électeurs qui ont voté pour les candidats malheureux du premier tour et qui n'ont pas respecté les consignes de report de voix. Le nombre record des candidats à la députation pourrait également avoir entraîné cette baisse d'affluence. « *Les gens ont perdu leur repère et ne savent plus pour qui voter, ils se sont désintéressés de cette élection* », note un observateur. Pour *La Nation*, « *la majorité des habitants de l'île ne voit [dans ce scrutin] qu'une manipulation à l'échelle d'une nation afin de justifier la poursuite des visées non avouées de groupes protagonistes soutenus chacun par des protecteurs des enjeux de la haute finance internationale. Les candidats et les électeurs n'étaient que des acteurs et des figurants d'une comédie à grand spectacle* ».

Encore quelques problèmes d'organisation. Des problèmes ont encore été constatés même s'ils n'ont pas entraîné de perturbation majeure. Des électeurs ayant pu voter au premier tour par exemple, ont disparu de la liste du second tour. D'autres étaient inscrits sur la liste de la présidentielle mais ne figuraient pas sur celle des législatives. On enregistre également quelques contestations portant sur le contenu des listes additives.

Satisfaction de la communauté internationale. Le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, salue le bon déroulement des opérations et appelle les parties concernées à maintenir cette atmosphère de paix. Il affirme que la volonté du peuple de Madagascar doit être respectée. Les Nations Unies restent engagées à soutenir le succès de la transition, souligne-t-il. Washington félicite le peuple malgache pour sa participation dans le calme aux élections, déclare le porte-parole du bureau Afrique du département d'Etat. Les Etats-Unis partagent l'espoir des Malgaches que ces élections marquent le retour d'un régime démocratique à Madagascar, a-t-il ajouté. La diplomatie américaine encourage les autorités malgaches à faire en sorte que le décompte des bulletins de vote se fasse de manière ordonnée et produise un résultat crédible. Le département d'Etat a enfin appelé les différents acteurs politiques à coopérer pour remettre en place l'Etat de droit, garantir les droits humains universels et rétablir la bonne santé politique et économique du pays.

Guerre de communication. « *Le pays entre maintenant dans une zone extrêmement dangereuse, où la moindre déclaration ou décision peut entraîner un dérapage* », note l'éditorialiste de *Tribune*. « *Est-ce les prémices d'une future contestation des résultats ? Chacun des deux camps des deux candidats à la présidentielle, à savoir Hery Rajaonarimampianina et Jean Louis Robinson, crient déjà victoire* », s'inquiète *L'Express*. Cette stratégie des deux gagnants n'étonne pas la CENIT. « *C'est leur droit mais, pour nous, ce sont les procès-verbaux et les chiffres qui parlent. Il faut donc que chacun attende avec patience ces résultats et la CENIT travaille en toute transparence* », déclare sa présidente, Béatrice Atallah. « *Que ceux qui comptent contester les résultats le fassent par la voie légale* », ajoute Fatma Samoura, représentante résidente des Nations Unies. « *En cas de score serré, il n'est pas sûr que le candidat battu – quel qu'il soit – accepte le verdict des urnes. Lequel serait d'autant plus contestable et contesté en cas d'annulation partielle ou totale de voix par la CES. Les annulations pourraient être déterminantes si la course à la magistrature*

suprême se joue sur le fil du rasoir », écrit *Midi*. Le risque de crise postélectorale est également évoqué par *La Nation*, qui redoute des manipulations de l'opinion publique par des médias partisans. Les protagonistes se sont engagés dans une guerre de communication qui fait craindre des débordements, redoute aussi *Les Nouvelles*.

23/12 – Les deux candidats crient victoire, s'accusant mutuellement de fraudes, bien que les observateurs n'aient pas fait état de manipulations. Dès le soir du scrutin, alors que pas plus de 1% des résultats des bureaux de vote étaient connus, les deux camps célébraient déjà leur victoire. Les résultats qui arrivent au compte-goutte à la CENIT font cependant apparaître une avance assez nette du candidat du pouvoir, Hery Rajaonarimampianina. Sur plus du quart des bureaux de vote, son score est de 52%, avec un taux de participation qui atteint péniblement les 50%. Le site de la CENIT commence, à la satisfaction des observateurs, à publier des résultats par région, district et bureau de vote⁴. Chaque camp prétend pourtant détenir des résultats fournis par ses représentants locaux et être largement en tête. Jean-Louis Robinson a affirmé très tôt que son score serait de 56%, tandis que Hery Rajaonarimampianina revendiquait 2/3 des suffrages. « *Il y a eu des fraudes massives* », affirme Jean-Louis Robinson, qui fait état de bulletins uniques pré-cochés largement diffusés auprès des électeurs de certaines régions. Le camp opposé a immédiatement répliqué par la voix de Rinah Rakotomanga, porte-parole d'Hery Rajaonarimampianina : « *De notre côté, nous n'avons pas fait de fraudes, mais eux, ils en ont fait, nous avons des preuves* ». Ni la CENIT, ni les forces de l'ordre, ni les observateurs internationaux n'ont cependant constaté de telles fraudes. Dans une déclaration, Hery Rajaonarimampianina répond aux accusations formulées par le camp adverse : « *Je suis désolé de le dire, mais c'est l'argument des mauvais perdants* ». Dans une déclaration, Jean-Louis Robinson demande l'arrêt de la publication des résultats : « *Nous voulons revoir toutes les urnes pour vérifier les bulletins pré-cochés dans les urnes* », exige-t-il, affirmant dans une conférence de presse détenir des preuves de manipulations. Ses partisans vont jusqu'à revendiquer 65% des voix dans 80% des bureaux de vote dont ils auraient centralisé les résultats, révisant à la hausse leur estimation initiale de 56%. Béatrice Atallah a indiqué que les résultats provisoires pourraient être publiés avant même la fin de l'année, alors que la date butoir initialement fixée était le 7 janvier.

Les analystes politiques voient en la conjoncture électorale une situation fébrile fortement exposée à un risque de crise postélectorale. « *Un écart restreint entre les scores des deux finalistes de la présidentielle pourrait faciliter les contestations* », selon Gilbert Raharizatovo. « *Une telle perspective déboucherait sur un nouveau bras de fer avec la communauté internationale des plus impatientes de rétablir l'ordre institutionnel à Madagascar* », écrit *Tananews*.

Pour L'Express, la guerre médiatique fait rage et le pire est à redouter. « *Des conférences de presse sont organisées toutes les minutes pour conforter la vraie-fausse victoire. Toutes les occasions sont mises à profit pour annoncer les « vrais » résultats. La baisse du taux de participation, l'écart ténu des voix entre les deux candidats font qu'une avance prise par l'un ou l'autre ne peut être que le fait d'une fraude ou de falsifications de PV. Comme les résultats de la CENIT ont du mal à suivre la vitesse supersonique de ceux des deux candidats, cela donne lieu à la publication des résultats recueillis de différentes manières par chaque camp et qui donnent vainqueur l'un ou l'autre. Il fallait s'y attendre, le verdict des urnes sera difficilement ou pas du tout accepté par le perdant. (...) On croyait au dénouement de la crise au terme du second tour de la présidentielle mais on doit déchanter à l'allure où vont les choses. Pire, on reviendra onze ans en arrière avec peut-être l'irréparable confrontation des procès-verbaux des deux candidats et ceux de la CENIT. (...) Le pire semble à venir avec les dérapages que risque de provoquer la proclamation des résultats officiels. L'écart devrait être si serré que des annulations éventuelles et probables pourraient inverser à tout moment les résultats* ».

Résultats des législatives en stand-by. D'après les explications fournies la CENIT ; les résultats de la présidentielle sont prioritaires. « *Certes, nous avons déjà en notre possession des résultats complets des législatives en provenance de certaines régions. Toutefois, la CENIT a décidé de donner priorité aux résultats de la présidentielle, ce qui fait que nous ne publierons aucun résultat pour le moment* », explique-t-il. Aucune date n'a encore été fixée pour commencer la publication.

Les missions d'observation internationales tirent un bilan positif du scrutin mais pointent du doigt des anomalies. A l'instar de la chef de la mission d'observation de l'UE, Maria Muñoz de Urquiza, qui déclare : « *D'après les paramètres et la méthodologie de l'UE, les élections ont été libres, crédibles et démocratiques, mais c'est une constatation à la date d'aujourd'hui* ». La mission d'observation constate cependant « *qu'il y a eu des entorses au principe de neutralité consacré dans la feuille de route et le code électoral* ». Elle « *prend acte de la décision de la CES d'annuler le décret gouvernemental permettant ces écarts* ». Elle

⁴ <http://www.cenit.mg/>

note par ailleurs que « la disparité de moyens financiers entre les candidats souligne la nécessité de régler cet aspect lors de la prochaine échéance électorale ». Enfin, « la mission de l'UE restera très attentive au traitement du contentieux électoral ainsi qu'à la transparence et à la traçabilité des votes lors de la proclamation des résultats définitifs »⁵ La mission de l'UA et de son chef Ibrahim Fall dressent également un bilan positif, tout en pointant, comme l'UE, des lacunes dans le processus. Le manque de transparence dans le financement des campagnes est plusieurs fois évoqué, source d'inégalité entre les candidats. Il y a aussi le décret controversé qui a permis au président de la Transition, Andry Rajoelina, de participer à la campagne électorale : « Cette disposition était en contradiction avec l'article 15 de la feuille de route, qui exige la neutralité du gouvernement de Transition, ainsi que de l'article 45 du code électoral qui interdit aux autorités politiques de participer à la propagande ». La mission note que le décret a été annulé le dernier jour de la campagne. Elle analysera en profondeur dans son rapport final le décret controversé et son annulation, ainsi que ses incidences sur le scrutin. « Nous avons constaté que les élections se sont déroulées dans une atmosphère calme et paisible », déclare Netumbo Nandi-Ndaitwah, chef de la mission d'observation de la SADC. Des propos également été repris par les représentants de l'OIF⁶, de la COI, du Forum des commissions électorales de la SADC, de la mission conjointe de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA) et du Carter Center⁷ ainsi que du Japon. Les observateurs se refusent à remettre en cause la crédibilité du scrutin du fait des lacunes observées et des controverses portant sur le décret litigieux. « Oui, ce texte a violé la feuille de route, mais il n'a pas perturbé le vote », estime la chef de mission de l'UE, bien qu'Andry Rajoelina ait affirmé publiquement que sa prise de position et sa présence aux meetings amèneraient la victoire de son camp. « Les questions juridiques sont du ressort de la CES, qui est tout à fait indépendante et décide de l'issue des élections. Notre rapport n'a nullement pour objectif de l'influer », s'est défendu Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI. « C'est à la CES qu'appartient le soin de gérer les litiges et de sortir les résultats officiels », a déclaré pour sa part Ibrahim Fall, chef de mission de l'UA. Les chefs des missions ont enfin appelé les candidats et leurs partisans à user des procédures légales pour toute éventuelle contestation. La COI se dit préoccupée par le fort taux d'abstention.

L'ancien premier ministre Camille Vital interdit de sortie du territoire suite à un appel téléphonique de la présidence de la Transition. Accusé de « trahison » au profit du candidat Jean-Louis Robinson soutenu par la mouvance Ravalomanana, l'ancien premier ministre, qualifié de Judas par Andry Rajoelina, aurait donc été sanctionné, alors qu'il s'apprêtait à embarquer sur en vol à destination de Maurice où il avait prévu de prendre des congés. Surpris, Camille Vital s'est informé auprès de son successeur, Omer Beriziky, qui a déclaré qu'il ne comprenait pas cette mesure et qu'il n'était pas informé de motifs de l'interdiction, ajoutant qu'une note verbale n'a pas de valeur légale. De plus, poursuit le premier ministre, il n'y a aucune procédure judiciaire en cours à l'encontre de Camille Vital. Omer Beriziky a condamné de tels agissements qui risquent d'engendrer des troubles alors que le dépouillement du scrutin bat son plein. « Nous sommes actuellement dans un contexte où l'apaisement est nécessaire. Toutes les mesures contraires devraient être prohibées », a déploré Omer Beriziky. Le directeur général de la police nationale, Désiré Johnson Rakotondratsima, affirme ne pas avoir reçu de mandat d'arrêt à l'encontre de l'ancien premier ministre. « Plusieurs militaires sont prêts à me défendre en cas d'arrestation » aurait prévenu le général. Jean-Louis Robinson est convaincu que cette décision est une mesure de rétorsion à l'encontre de celui qui lui a apporté son soutien après sa brouille avec le président de la Transition. *Midi* révèle que l'ex-ministre des Mines et ancien directeur général de la présidence, Mamy Ratovomalala, aurait également été frappé par une interdiction de sortie du territoire. Ce dernier a été le directeur de campagne du candidat Camille Vital lors du premier tour de la présidentielle. Le directeur général du SAMIFIN, Razaraniaina Jean-Claude, a confirmé que l'interdiction de sortie à l'encontre du général Camille Vital a été prise au niveau de la présidence. Selon *Midi*, il a laissé entendre que cette décision était liée à l'enquête sur l'affaire des 350 véhicules 4X4 bloqués à Toamasina. « L'enquête est en cours au niveau du SAMIFIN, les procédures risquent d'être longues car des contradictions existent entre le code des douanes et la loi sur le blanchiment d'argent. L'officier général doit être présent à Madagascar pour les besoins de l'enquête », a-t-il précisé. La chef de la mission d'observation électorale de l'UE, Maria Muñiz de Urquiza, a déclaré que cette interdiction de sortie était « regrettable ». Selon *Ma-TV*, l'ancien chef du gouvernement serait soupçonné d'avoir fomenté un coup d'État. Les forces de sécurité ainsi que les autorités de la Transition n'ont pas, jusqu'ici, confirmé cette hypothèse. Selon *Midi* du 28/12, l'interdiction de sortie du territoire prise par le secrétariat général de la Présidence aurait été finalement levée, mais pas celle de son directeur de campagne, Mamy Ratovomalala. Une autre personne, indopakistanaise soupçonnée d'être impliquée dans cette affaire, aurait également été frappée par cette mesure. Le directeur général du SAMIFIN estime cependant que ce dernier ne devrait pas encore

⁵ Cf. la déclaration préliminaire de la mission d'observation de l'UE : <http://p3.storage.canalblog.com/38/98/448497/92494485.pdf>

⁶ <http://p8.storage.canalblog.com/86/21/448497/92512723.pdf>

⁷ <http://p6.storage.canalblog.com/61/38/448497/92512760.pdf>

quitter le territoire national, l'enquête sur les 350 véhicules 4x4 étant encore en cours au niveau de ses services.

24/12 - Jean-Louis Robinson persiste à se déclarer vainqueur et à dénoncer à nouveau des fraudes⁸.

« *Nous sommes gagnants, je rassure les électeurs, nous sommes gagnants en ce moment. (...) Je dis urbi et orbi que nous avons gagné les élections à Madagascar* », a-t-il martelé lors d'une réunion de ses partisans, alors que les résultats provisoires donnent toujours l'avantage à son rival. « *Ces résultats sont donnés à la va-vite, et pour nous c'est inquiétant* », a-t-il relevé, accusant d'impartialité la présidente de la CENIT, ancienne conseillère technique de Hery Rajaonarimampianina. Hanitra Razafimanantsoa, l'une des adjointes de Marc Ravalomanana, a précisé que son camp se contenterait d'un deuxième décompte, avec vérification des bulletins. Jean-Louis Robinson réclame l'ouverture contradictoire des urnes afin de permettre l'inventaire des souches des bulletins de vote utilisés et la vérification des numéros de séries, afin de détecter l'utilisation éventuelle de bulletins pré-cochés non numérotés. Le candidat va jusqu'à affirmer que ces bulletins frauduleux ont été livrés par avion dans le district d'Ambatondrazaka. Il prétend également que les chancelleries lui accordent déjà la victoire.

Tribune regrette que la société civile et l'opposition se satisfassent d'affirmations non étayées. « *Il est évident qu'il n'y a rien à attendre des observateurs internationaux, touristes payés à prix d'or pour obtenir la légitimation par la communauté internationale d'une élection financée par la communauté internationale. Mais il est dommage que l'opposition ou la société civile ne se soient pas mieux organisés en prévision des fraudes et manipulations (...) pour collecter les preuves, bâtir des dossiers et les porter devant la CES, avec l'appui de juristes* ».

La présidente de la CENIT admet qu'elle a bien reçu les plaintes du candidat Robinson déposées par son avocat mais elle a poliment orienté les plaignants vers la CES, seule habilitée et compétente à traiter des contentieux électoraux. Elle affirme que la CENIT ne peut suspendre son travail et interrompre le processus électoral, comme l'exige le candidat. Quant à la requête relative à la vérification contradictoire des bulletins de vote non utilisés, Béatrice Atallah explique que ces bulletins ne lui sont pas encore parvenus mais qu'ils sont déposés auprès des Commissions électorales de district (CED). Ils seront acheminés prochainement au siège. Elle accepte d'examiner les PV que le candidat a récupérés, pour confrontation et rappelle que des représentants des candidats sont présents et peuvent être présents en permanence à la CENIT pour superviser la centralisation des résultats. Les parties prenantes n'envisagent pas pour l'instant d'autres démarches que les voies légales pour dénoncer les anomalies et acceptent de s'en remettre à la CES. Elles disposent de 10 jours pour déposer leurs requêtes.

La France s'inquiète de la situation post-électorale. Le gouvernement français, à travers le ministère des Affaires étrangères, s'inquiète des risques de regain de tension post-électorale à Madagascar, soulignant que cette situation est la conséquence des différentes prises de position des deux candidats finalistes de l'élection présidentielle qui se disputent la victoire. « *Rassemblements et manifestations sont à prévoir, des risques de débordements ne sont pas exclus* » indique le Quai d'Orsay dans un communiqué. Selon Paris, de telles déclarations font craindre des contestations qui pourraient engendrer une nouvelle impasse politique qui ne peut que rendre beaucoup plus difficile la réussite de l'actuel processus de sortie de crise.

26/12 - De nombreuses personnalités lancent des appels à la retenue et à l'apaisement en attendant la publication des résultats officiels.

Les accusations de fraude et la mise en cause du travail la CENIT concernant aussi bien le scrutin présidentiel que les législatives créent un climat délétère qui risque de dégénérer au moindre incident. Le premier ministre ne conteste pas le droit des candidats et des citoyens à défendre leur vote mais tout ceci doit se faire dans le cadre prévu par les textes. Le candidat Hery Rajaonarimampianina a également lancé des propos d'apaisement. S'abstenant de faire un quelconque commentaire sur les derniers chiffres publiés et sur son avance dans les résultats provisoires, il s'en remet également à la CENIT et à la CES. Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, s'est adressée aux deux concurrents. « *Je lance un appel au civisme, à la sagesse et au sens de responsabilité de mes deux frères présents au second tour. Je prends de nouveau l'engagement, devant notre peuple et devant l'Histoire que chacun d'entre eux se verra octroyer les suffrages que les électeurs lui auront attribués, pas une voix de plus ni une voix de moins* », a-t-elle affirmé. Suite à ces élections, Madagascar est selon elle, en passe de devenir un exemple continental en matière de processus électoral. Une réussite qu'elle attribue tant aux partenaires techniques et financiers du Pacem qu'aux observateurs internationaux, sans oublier toutes les entités impliquées au niveau national, régional et local, et notamment les forces de l'ordre et la société civile.

⁸ Cf. la vidéo de la conférence de presse de JL Robinson du 23/12 - <http://www.tananews.com/asides/video-jean-louis-robinson-jaccuse/> (5'39)

Marc Ravalomanana déclare prudemment qu'il faut rechercher les preuves des éventuelles fraudes dénoncées par ses partisans. Il s'est jusqu'à présent refusé à proclamer la victoire de son poulain. « *Nous avons pu entendre depuis l'Afrique du Sud la déclaration de Jean-Louis Robinson qui affirme qu'il mène dans les résultats, alors que les autres disent le contraire. La vérité ne meurt jamais, c'est pourquoi je lance un appel à vous tous pour faire éclater cette vérité et à chercher toutes les preuves* », a-t-il martelé. Comme à son habitude, l'ancien président a évoqué du soutien des Africains, notamment de la SADC, qui, d'après ses dires, croient également en la victoire de Jean-Louis Robinson. Marc Ravalomanana n'a pas non plus oublié de lancer un message aux dirigeants de sa mouvance, en les appelant à renforcer leur solidarité en cette période critique. « *Vous devez travailler ensemble, faire preuve de souplesse et vous entraider* », a-t-il lancé. Un rappel à l'ordre qui pourrait illustrer la tension qui règne dans son camp en raison de la situation délicate dans laquelle il se trouve.

27/12 - Vingt-deux recours ont été déposés auprès de la CES. 18 d'entre elles concernent les législatives. La saisine de la CES pour les litiges électoraux prendra fin le 31 décembre. Jean-Louis Robinson et la mouvance Ravalomanana ont affirmé avoir l'intention de saisir la CES pour dénoncer des cas de fraudes mais ils ne l'ont pas encore fait. L'ancien président a adressé un courrier aux leaders de sa mouvance et à ceux du parti Avana, pour les informer de sa décision de dépêcher un expert sud-africain, Brian Currin⁹, pour apporter un appui juridique à la formalisation des recours. *L'Express* note un certain décalage entre les accusations tonitruantes de fraudes et la volonté des accusateurs de réunir les preuves indispensables. La CENIT a déjà indiqué que les résultats provisoires de la présidentielle seront publiés avant ceux des législatives. La loi donne 15 jours à la CES, après publication des chiffres non-officiels, pour publier les résultats définitifs de la présidentielle, 30 jours pour publier ceux des législatives. Le traitement des contentieux concernant le second tour de la présidentielle sera priorisé.

Les derniers chiffres publiés, portant sur plus de 70% des bureaux de vote, confortent l'avance de Hery Rajaonarimampianina. Le candidat conserve la *pole position* et les variations ont tendance à s'atténuer au fur et à mesure de la publication des résultats de nouveaux bureaux. Pour certains analystes, « *la messe est dite* ». Sur les 22 régions, 5 seulement ont accordé la majorité à Jean-Louis Robinson (Analamanga, Vakinankaratra, Bongolava, Itasy et Betsiboka). Le candidat Rajaonarimampianina dispose d'une avance confortable dans les 17 régions restantes, toutes situées en périphérie des 5 premières, situées au centre du pays.

L'expert juridique de la mouvance Ravalomanana, Brian Currin, dépêché par l'ancien président, a effectué une visite à la CENIT. « *Par rapport à ce qu'il a entendu, il a affirmé sa satisfaction en termes de procédures de traitement des informations au niveau de cette institution* », a souligné Béatrice Atallah, présidente de la Commission. Brian Currin, accompagné de quelques personnalités de la mouvance, a visité les installations et s'est fait expliquer le fonctionnement du logiciel sécurisé qui traite les informations. Fano Rakotondrazaka, rapporteur et porte-parole de la CENIT, représentant des journalistes en fonction dans cette institution, a souligné que « *les données sont effectivement difficile à falsifier, une fois entrées dans le réseau. Le seul moment possible de fraude serait au niveau du remplissage des procès-verbaux. Or, lors de ces remplissages, les délégués sont présents et assistent normalement jusqu'à la signature de ces PV* », a-t-il fait observer. La présidente a exposé le traitement des anomalies qui devraient être jugées ultérieurement par la CES. Elle a invité l'équipe de juristes à utiliser les recours prévus par la loi

28/12 - La confrontation totale des procès-verbaux réclamée par la mouvance Ravalomanana écartée par la CES. François Rakotozafy, président de la Commission, a expliqué que cette revendication n'était pas réaliste, dans les délais impartis par les textes. « *Je tiens à réitérer que la confrontation ne signifie pas que nous allons comparer les PV issus des 20.001 bureaux de vote* », a-t-il précisé. Selon lui, la confrontation ne pourra porter que sur les cas de divergences constatées entre les données en possession de délégués ou des mandataires du candidat et les chiffres provisoires publiés par la CENIT. « *Les vérifications ne seront faites que sur les incompatibilités qui ont fait l'objet de réclamation* », a-t-il insisté. Tous les documents électoraux afférents seront alors scrutés. François Rakotozafy a également réaffirmé les prérogatives de la CES dans le traitement des résultats. « *La CES n'est pas un simple organe de validation des résultats provisoires publiés par la CENIT. Elle est une Cour souveraine ayant un pouvoir de redressement, d'annulation partielle ou totale des résultats d'un ou plusieurs bureaux de vote. Et le cas échéant, elle peut annuler le scrutin en cas d'irrégularité pouvant influencer le sens du vote* ».

Me Hanitra Razafimanantsoa et son homologue, Me Hasina Andriamahadison, membres du staff juridique de Jean-Louis Robinson, maintiennent leurs revendications et se déclarent confiants dans

⁹ Le juriste sud-africain, de renom international, est actuellement l'avocat en charge de régler les affaires de Marc Ravalomanana et son conseiller personnel. Il est intervenu dans le dossier de la fusillade du 8 février 2009, déposé auprès de la justice sud-africaine par l'association des victimes (AV7)

l'issue de leur démarche. Les deux juristes ont une nouvelle fois analysé les faits qu'ils considèrent comme irréguliers, particulièrement dans le déroulement du scrutin et dans le traitement des résultats. Ils continuent de revendiquer la suspension de la publication des résultats partiels, la confrontation totale des procès-verbaux, le recomptage des voix et la vérification des bulletins de vote. La CES ne s'est pas encore prononcée sur certaines de ces requêtes, comme la vérification de conformité des bulletins utilisés par les électeurs. Au-delà de la question de la transparence, les deux avocats se sont particulièrement attachés à dénoncer la participation d'Andry Rajoelina à la campagne électorale, tout en félicitant la CES pour l'annulation (tardive) du décret l'y autorisant. « *Un acte réglementaire nul est censé n'avoir jamais existé* », a soutenu Hanitra Razafimanantsoa. La CES a toutefois répliqué que sa décision pourrait ne pas être rétroactive. Se référant à une jurisprudence du Conseil d'Etat français de 2004, la Cour soutient qu'en vertu de l'intérêt général et du maintien de l'ordre public, le juge, ayant prononcé l'annulation, « *peut être conduit à moduler dans le temps les effets des annulations découlant des illégalités relevées, et à faire ainsi une exception au principe de l'effet rétroactif des annulations contentieuses* ». Les deux juristes ont tenu à rester discrets sur les circonscriptions et le ou les candidats qui seront mis en cause dans leurs requêtes.

31/12 – « La Cour électorale spéciale devra juger de manière spéciale » écrit *L'Express*¹⁰ : « *La CES, dans ses futures décisions relatives à la participation du président de la transition à la campagne électorale, jugera si anéantir les effets de la présence d'Andry Rajoelina aux activités de propagande, et donc sanctionner ceux qui ont bénéficié des effets du décret illégal, est de nature à gêner l'intérêt général et à troubler l'ordre public. Tout comme elle aura à juger si laisser passer des faits illégaux, ayant, entre autres, causé des préjudices aux concurrents de ceux qui ont bénéficié de l'appui du chef de la transition, peut léser l'intérêt général et générer des troubles à l'ordre public. L'UE a déjà fait savoir ses préoccupations quant aux contentieux que la décision d'annulation du décret controversé pourrait générer. Et il y a de quoi être préoccupé quand on sait que les contentieux en question pourraient aboutir, au pire, à des annulations massives de voix obtenues. (...) Cour spéciale, créée dans un contexte spécial, la Cour électorale spéciale devra juger de manière spéciale* ».

28/12 - François Rakotozafy, président de la CES, tente de justifier le retard pris pour statuer sur les demandes d'annulation du décret adopté par le conseil de gouvernement le 6 août 2013. Il invoque des missions de sensibilisation qu'il a effectuées hors de la capitale du 2 au 15 décembre. Il ajoute que des juges électoraux étaient également en mission en province, empêchant alors la satisfaction de la condition de quorum pour une délibération relative à ces requêtes pour annulation. *Tribune* écrit que « *beaucoup auraient aimé que le président de la CES explique l'importance des missions effectuées hors de la capitale par rapport à cette plainte contre un décret très critiqué et qui, au final, est déclaré nul et non avenue* ». D'autant que le gouvernement affirme pour sa part qu'il prépare son mémoire en défense du décret. Le gouvernement estime que la CES n'est pas habilitée à juger des décisions gouvernementales...

Trente-trois requêtes ont été déposées auprès du greffe de la CES. 29 concernent des anomalies constatées durant les législatives et 4 concernent le second tour de la présidentielle. L'une d'entre elles demande la disqualification de Jean-Louis Robinson. Lors de la publication des résultats définitifs du premier tour, la CES a relevé des vices de procédure ayant entraîné le rejet de plusieurs requêtes. Pour corriger le tir, le projet Pacte, financé par l'UE, a formé 144 avocats, dont la liste est disponible auprès de la CENIT. Les avocats formés ont été invités à se rapprocher des entités ou des personnes désireuses de saisir la CES, pour leur proposer une assistance.

Détournements de vote et fraudes électorales : Béatrice Atallah promet des enquêtes. La présidente de la Commission a réagi vigoureusement par rapport aux comportements douteux et aux irrégularités observés dans des bureaux de vote de certaines circonscriptions, rapportés par la presse. 33 individus ont fait l'objet d'enquête dans le cas de Marovoay, explique-t-elle. Deux personnes sont suspectées et la CENIT attend un rapport de la Commission électorale de région. Le candidat de la Plateforme de soutien à Andry Rajoelina a été cité dans cette affaire.

28/12 - Le Collectif de citoyens SOCLE globalement satisfait du déroulement du scrutin. Le Socle [Suivi et l'observation citoyenne pour la limpidité des élections] avait déployé quelque 1.200 observateurs dans 2.750 bureaux de vote à travers le pays lors des deux tours. Malgré quelques irrégularités, les scrutins se sont, à les croire, globalement bien déroulés, « *dans la transparence, le calme et l'intégrité* ». En revanche, des colis contenant des bulletins sont arrivés non scellés dans des centres de collecte. « *À Antananarivo, à peu près un tiers des plis n'étaient pas scellés* », a déploré Gino Razafindrabe, responsable de la communication. « *Nos observateurs ont aussi pu constater que dans la région Diana, il n'y avait pas de matériel pour sceller les colis. Les fraudes sont possibles, et on traite ça encore jusqu'à maintenant* », ajoute-t-

¹⁰ Cf. blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/18/60/448497/92676449.pdf>

il. Des faits également constatés par la CENIT. Autres constatations : conformément à la loi, les délégués des candidats et les observateurs ayant officié dans le bureau de vote ont droit à une copie du procès-verbal des résultats. Dans les faits, le Collectif a constaté qu'elles n'avaient pas toujours été remises. SOCLE a constaté également des difficultés dans le remplissage des procès-verbaux. Mais il n'a touché mot de fraudes éventuelles dénoncées par les candidats dans certaines régions.

30/12 - Les résultats provisoires de la présidentielle pourraient être connus dès le 3 janvier, ceux des législatives le 10 janvier. Les travaux de la CENIT avancent avec célérité. Les chiffres provisoires confirment l'avance de Hery Rajaonarimampianina, qui dépasse désormais le seuil de 53% des suffrages. « *D'après nos chiffres, le candidat Robinson est en tête et avec une avance plutôt confortable* », a toutefois réaffirmé Me Hanitra Razafimanantsoa. L'avocate a pointé du doigt la chute, pour elle inexplicable, du nombre de votants dans certaines localités. « *Une régression qui est en défaveur du Dr Robinson* », a-t-elle déploré. Au vu des résultats publiés, près de 240.000 voix séparent les deux prétendants. Une annulation massive de voix resterait le dernier recours du parti Avana, afin de tenter d'inverser la tendance. Un chiffre qui paraît hors de portée.

30/12 - Le taux de participation de 50,74% à la présidentielle est le plus bas pour un scrutin de ce type depuis 1965, rappelle l'éditorialiste de Tribune, qui en déduit que seul un électeur sur quatre a accordé sa confiance au prochain président de la République, quel qu'il soit. On note une chute de 10% entre les deux tours de la présidentielle. **Une situation qui illustrerait un quintuple échec.** Échec collectif des acteurs de la crise de 2009, que ce soit les auteurs du coup d'État ou les victimes. Leurs camps respectifs ne sont pas arrivés à rassembler plus d'un quart de l'électorat. Échec des citoyens qui n'ont pas su dépasser la dichotomie Ravalomanana / Rajoelina, cinq ans après le début de la crise. Échec d'Andry Rajoelina qui se voit ainsi jeter à la face que malgré son implication dans la campagne, sa révolution n'a pas le soutien de « *tout le peuple malgache* », comme il le prétend. Échec de Marc Ravalomanana, qui n'a pas su donner à son poulain toutes les armes politiques, financières et stratégiques pour faire la différence, et également erreur de Marc Ravalomanana au niveau du casting. Échec enfin de la communauté internationale qui voit à travers ce faible engouement ce que les Malgaches pensent de cette élection organisée par elle au forceps, avec des conditions imposées. Les chiffres sont criants : cette élection n'a pas eu la crédibilité nécessaire aux yeux du peuple malgache et à partir de là, a peu de chances de résoudre la crise. Pour un autre éditorialiste de Tribune, « **il est à craindre que certains des partisans les plus fervents de la mouvance Ravalomanana n'incitent Jean-Louis Robinson à entrer dans la voix périlleuse et improductive de la contestation électorale.** (...) Jusqu'ici, l'absence d'éléments concrets présentés à la presse laisse très dubitatif sur la crédibilité des cris de victoire poussés par les supporters de Jean-Louis Robinson ou de Marc Ravalomanana. Les choses n'ont plus rien à voir avec la situation de 2002. (...) Jean-Louis Robinson a de très légitimes raisons de pointer des épisodes de traitement inégalitaire par les médias publics avant et pendant la campagne électorale, et surtout de dénoncer le décret scélérat qui, en permettant à Andry Rajoelina de faire campagne, a pu influencer sur une partie de l'électorat populaire. Mais comment démontrer l'impact réel de ces faits sur l'opinion ? Au final, les arguties auront bien du mal à occulter le fait que ce sont bien des électeurs réels, majeurs, qui ont choisi. Bien au contraire, rien ne prouve que les gesticulations d'Andry Rajoelina n'ont pas plutôt nui à son propre camp, et que l'ombre par trop visible d'un personnage impopulaire n'a pas en fait profité à Jean-Louis Robinson et aux partis d'opposition. Ces derniers seraient alors bien avisés d'éviter de monter en épingle plus que de raison ces faits auprès de leurs partisans ; dans leur intérêt et celui de Madagascar, ils feraient mieux de s'efforcer de mettre en place les balises qui pourraient empêcher leur répétition à l'avenir. (...) Le caractère anémique du taux de participation et la faiblesse des écarts entre les deux candidats, en dépit de la dissymétrie des moyens matériels mis en œuvre par les deux camps, met fortement à mal l'affirmation que les événements de 2009 étaient le fruit d'une révolution portée par un peuple quasi-unanime. Au contraire, les chiffres sortis des urnes contribuent à renforcer les suspicions selon lesquelles pendant 5 ans, les hommes du pouvoir ont tout fait pour retarder les échéances électorales, espérant compenser leur déficit en popularité par les moyens financiers mis en œuvre ».

31/12 - La SADC réaffirme son soutien aux institutions électorales. Elle rappelle que tous les acteurs sont soumis aux décisions de la CES, y compris la communauté internationale. Leonardo Simao, membre de l'équipe de médiation, précise que « *les institutions en charge du processus électoral sont le résultat d'un accord entre les forces politiques ayant participé aux négociations dans le cadre de la feuille de route. Tous les signataires y sont représentés* ». Le médiateur admet qu'il puisse y avoir des contestations, mais celles-ci doivent être réglées dans le respect de la loi et dans le cadre des attributions confiées à la CES. Face à l'éventualité d'une crise postélectorale, Leonardo Simao prévient que « *quoi qu'il en soit, la paix et la stabilité doivent prévaloir* », soutenant au passage que « *le droit et la paix sont compatibles* ». La mission de médiation de la SADC ne prendra fin qu'une fois le nouveau gouvernement officiellement installé.

Dans leur rapport préliminaire, des observateurs nationaux épinglent plusieurs anomalies mais n'intenteront pas de recours. « *Notre première obligation est de rendre publiques nos observations* »,

déclare Ernest Razafindraibe, président national du KMF/CNOE et l'un des leaders de la plateforme des observateurs électoraux nationaux « *Mahitsy Fijery* ». Le code électoral octroie aux observateurs électoraux nationaux le droit de saisir la juridiction compétente, en l'occurrence la CES, mais il sera matériellement difficile aux quatre organisations de la société civile de réunir les preuves et de déposer des recours dans les délais impartis. Peu avant, le consortium Suivi et observation citoyenne pour la limpidité des élections (SOCLE) a lui aussi indiqué ne pas avoir l'intention de déposer de recours.

Jean-Louis Robinson et ses partisans dévoilent enfin les preuves qu'ils affirment détenir. Faisant intervenir certains de ses partisans sur les antennes de *TV Plus*, à l'instar de Saraha Rabeharisoa, chef de file du parti Vert, du professeur Raymond Ranjeva, juriste, et des témoins des irrégularités constatées, le camp Robinson a disséqué les anomalies qu'il compte dénoncer auprès de la CES. Le déroulement du vote, les agissements de ceux que les intervenants qualifient de « *candidats d'Etat* », l'usage de biens et prérogatives de puissance publique, et particulièrement les anomalies dans la manipulation des résultats, ont été la cible de leurs tirs croisés. De nombreux témoignages ont été présentés. Concernant les fraudes, les témoins ont cité des irrégularités et anomalies, en insistant notamment sur la présence massive de bulletins pré-cochés (phénomène constaté, dit-on, dans 114 districts et portant sur 20% des bulletins) et d'électeurs fantômes. La pénurie de bulletins de vote dans certains bureaux a également été observée : non seulement les électeurs de ces bureaux n'ont pu s'exprimer, mais les bulletins ont probablement été détournés pour perpétrer des fraudes dans d'autres bureaux. Les distorsions de la liste électorale représenteraient 6% de celle-ci, sans qu'il soit cependant précisé ce qui relèverait de fraudes ou de simples erreurs. Raymond Ranjeva a souligné que la liste électorale avait été dressée par ordre alphabétique plutôt que par ordre d'inscription comme prescrit par la loi, ce qui aurait facilité l'introduction d'électeurs fantômes avec des variations d'un même nom. Des pressions auraient été exercées sur des chefs de district et des agents électoraux pour faire voter en faveur du « *candidat d'Etat* ». L'expression « *terrorisme administratif* » a été avancée. Outre l'utilisation de biens publics, les conférenciers ont également constaté que certains délégués des candidats favorisés par l'Etat ont refusé de fermer les enveloppes contenant les procès-verbaux. Ce cas a été constaté dans le Sud. Les plaignants demanderont à la CES qu'elle exige de la CENIT la communication du tableau de répartition des bulletins de vote distribués par bureau selon leurs numéros de série, puis qu'elle fasse procéder à la vérification matérielle et contradictoire des bulletins utilisés. « *Les fraudes qui sont recensées (...) concernent tous les districts et sont susceptibles d'impacter sur le sens du vote* », a tonné Saraha Rabeharisoa. Le dossier qui sera présentée à la CES sera volumineux et documenté, prévient l'équipe de Jean-Louis Robinson. « *S'il n'y a pas de justification face aux irrégularités constatées, cela risque d'être sujet à conflit et risque de décrédibiliser les élections* », affirme la présidente du parti Vert. Eugène Mangalaza, co-directeur de campagne du candidat, déclare : « *Nous ne cautionnons pas l'injustice. Nous ne sommes pas pour autant des mauvais perdants* ». Le Pr Raymond Ranjeva, ancien vice-président de la Cour Internationale de Justice, a rappelé qu'une élection n'est pas seulement le vote. « *Affirmer qu'une élection s'est déroulée dans le calme car il n'y a pas eu d'incidents au moment du vote est une vision erronée.* », a-t-il précisé, faisant allusion aux rapports préliminaires des observateurs internationaux, accusé d'avoir fait du tourisme à Madagascar. Au total, selon la responsable du parti Vert, au vu des 90% des PV électoraux en sa possession, le camp du candidat a constaté des fraudes dans 117 des 119 districts.

Divers

03/12 - Commune d'Antananarivo : Olga Rasamimanana nommée vice-PDS. Le ministère de l'Intérieur a enfin décidé de prendre une mesure pour débloquer la situation de la capitale, confrontée à de nombreux problèmes après la démission d'Edgard Razafindravahy du poste de PDS, au mois d'août, suite à sa candidature à la présidentielle. Le département de Florent Rakotoarisoa a nommé Olga Rasamimanana, actuelle secrétaire générale de la commune comme premier vice-président. Il s'agit d'une solution transitoire destinée surtout à permettre à la commune de fonctionner. Les employés ont perçu leurs arriérés de salaire et le cours des affaires peut reprendre. Olga Rasamimanana s'est engagée à tout mettre en œuvre pour assainir la ville et procéder à l'enlèvement des ordures et au curage des canaux d'évacuation d'eau avant Noël, et ce malgré les difficultés d'approvisionnement en carburant. Une rencontre est prévue avec le PNUD et une délégation de l'UE pour obtenir de nouveaux subsides. La capitale n'aurait plus touché sa dotation complémentaire de l'Etat depuis 2011. Le corps médical s'inquiète du développement des affections respiratoires chez les enfants causé par l'insalubrité.

Le poste du PDS reste vacant et attend son nouveau titulaire. La nomination du nouveau titulaire constitue un enjeu important si l'on ne perd pas de vue que ce poste a été le tremplin permettant à Marc Ravalomanana et à Andry Rajoelina d'accéder à la magistrature suprême. La désignation du nouveau PDS ferait l'objet d'une lutte d'influence au sein de la présidence de la Transition.

11/12 - La ville d'Antananarivo se trouve dans un état de délabrement sans précédent, qui n'épargne pas le régime de Transition. Des maladies épidémiques sont imminentes. Jamais la capitale n'a connu une situation aussi catastrophique qu'aujourd'hui en matière d'hygiène, de salubrité et d'assainissement,

écrit *L'Express*. Des montagnes d'ordures dans presque tous les quartiers, des odeurs nauséabondes, tous les axes routiers dans un état de dégradation avancée, des éboulements un peu partout, des canaux d'évacuations et des réservoirs d'eaux usées bouchés, des marchands ambulants en pagaille et des embouteillages monstres qui provoquent un blocus de la circulation. La capitale se trouve dans une situation d'urgence qui semble laisser dans l'indifférence les hautes autorités. Beaucoup d'enfants sont atteints de maladies respiratoires. La situation dans laquelle se trouve Antananarivo n'épargne pas le régime de Transition et le candidat au second tour de la présidentielle, Hery Rajaonarimampianina, ancien ministre des Finances. Il n'est pas impossible que la situation pèse sur le choix des électeurs le 20 décembre, estime-t-on.

Quand « les ordures ménagères deviennent un outil de propagande », selon Madonline. Le non-ramassage des ordures dans la capitale peut jouer en défaveur des candidats proches du régime mais constitue aussi une aubaine pour les candidats qui se font fort de démontrer leur capacité à résoudre le problème en dépêchant sur place des moyens conséquents pour rétablir la salubrité des quartiers. *Midi* dénonce les dirigeants de la commune d'Antananarivo qui se sont opposés à ce que l'épouse de Jean-Louis Robinson « *d'apporter sa contribution au ramassage des ordures de la capitale* ». Nouvelle preuve que l'assainissement de la ville est instrumentalisé par les politiques, fait-on remarquer.

14/12 - Assainissement de la capitale : l'Union européenne à la rescousse. Le chef de délégation de l'UE Leonidas Tézapsidis, a débloqué une subvention destinée à limiter les risques d'inondation dans les bas quartiers de la ville. Elle est destinée à des actions d'urgence de maintenance des infrastructures du système de drainage et de curage des canaux et à l'évacuation des déchets. Le projet bénéficiera directement à plus de 600.000 habitants. L'objectif est de renforcer l'hygiène dans les Fokontany avant, pendant et après la saison de pluie, et de sensibiliser les riverains. 1.500 ouvriers travailleront de concert pour curer et réhabiliter trois stations de pompage. « *J'espère que cette opération va encourager d'autres bailleurs et le gouvernement à prendre leurs responsabilités* », a conclu l'ambassadeur de l'UE. La ville d'Antananarivo produit 1.400 tonnes d'ordures par jour en saison des pluies.

18/12 - Le PNUD recrute de jeunes volontaires pour participer à l'assainissement de la capitale. Durant les trois prochains mois, une centaine de jeunes volontaires, issus de familles vulnérables, œuvreront pour les travaux d'assainissement de la ville d'Antananarivo. En plus des enjeux de l'assainissement d'urgence de la commune, cette approche, conciliée avec un mécanisme d'appui financier, permettra d'accompagner les jeunes dans la création de leur propre emploi.

04/12 - Rumeurs de tentative de prise par la force de l'État-Major Général de l'Armée. Ces rumeurs, insistantes ont occasionné la fermeture de certains établissements scolaires du quartier. Le chef du service d'information et de la Communication de l'armée dément ces rumeurs et dénonce les agissements de certains groupes qui tentent de créer un climat de psychose à l'approche du second tour de la présidentielle. Il en avait été de même dans la période précédant le 1^{er} tour.

17/12 - Rumeurs de malaise au sein du bataillon de sécurité de la primature. Un contrôle « *on ne peut plus strict des personnes et de véhicules* » a été mis en place et le premier ministre a tenu à rappeler que « *les forces de l'ordre sont garantes de la sécurité. Aussi, faut-il veiller au bon déroulement des élections* », a-t-il indiqué. Le récent remplacement du commandant de bataillon ne serait pas du goût de certains militaires. Pour *Ma-TV*, une tentative de mutinerie aurait été neutralisée.

19/12 - L'Etat-major mixte opérationnel d'Antananarivo déclare avoir identifié des fauteurs de troubles qui se préparaient à perturber le scrutin. Il assure que les forces de l'ordre sont à même de garantir la sécurité du vote. Renforts et moyens sont mobilisés.

06/12 - L'affaire des 4x4 du candidat Camille Vital. La douane va procéder à la vente aux enchères publiques de marchandises occupant les hangars et les espaces de transit de la douane de Toamasina. Il s'agirait de véhicules et de containers non retirés par leurs propriétaires dans les délais prescrits. Selon certaines sources, les véhicules 4x4 de Camille Vital, bloqués avant le 1^{er} tour de la présidentielle, devaient faire partie de ces lots, ce que dément la douane. Son directeur rappelle que le délai imparti pour le retrait des marchandises stockées est de 75 jours. Le destinataire des 4x4 a donc encore du temps pour accéder aux procédures de dédouanement avant que ne soit décidée une éventuelle vente aux enchères. L'ancien premier ministre se serait rapproché de l'administration pour régler les frais de dédouanement de ses véhicules et des centaines de milliers de T-shirts offerts par un généreux donateur étranger. L'affaire de ces véhicules tout-terrain bloqués à la douane a fait couler beaucoup d'encre durant la campagne du premier tour, le candidat ayant accusé Andry Rajoelina de vouloir saboter sa candidature. « *Judas a trahi Jésus pour 30 deniers, mais Camille Vital m'a trahi pour le chiffre 33* [le n° du candidat Jean-Louis Robinson] », a déploré Andry Rajoelina. Et d'ajouté que Camille Vital lui doit toute sa réussite, et même son grade général auquel un retraité ne devrait plus avoir droit.

Selon la BBC, le SAMIFIN a lancé une enquête sur les origines du financement de l'achat de certains matériels de propagande d'un candidat à la présidentielle.

12/12 - Célébration du 4ème anniversaire de la IVème République. La Loi fondamentale ne fait toujours pas l'unanimité auprès des protagonistes. « *Il est ridicule de célébrer la IVème République, alors que nous n'y sommes pas encore* », fulmine Me Hanitra Razafimanantsoa, l'un des leaders de la mouvance Ravalomanana. L'avocate pointe du doigt le fait qu'après le vote du texte en 2010, il s'en est suivi trois autres années de Transition. La mouvance fait partie des entités qui, jusqu'ici, malgré leur participation aux élections, ne reconnaissent pas la Loi fondamentale. « *C'est une Constitution de fait. Nous avons assisté à un simulacre de référendum, mal organisé et de manière unilatérale* », fustige la candidate aux législatives. Les mêmes arguments sont avancés dans les rangs de la mouvance Zafy. Emmanuel Rakotovahiny, l'un de ses cadres, déclare : « *nous nous opposons à la teneur et à la manière dont a été adoptée cette Constitution* ». L'ancien premier ministre, fidèle à la ligne de conduite de sa mouvance, soutient que l'on aurait dû proposer au moins deux textes aux électeurs. La communauté internationale n'a pas non plus, jusqu'ici, entériné la Constitution de 2010. Elle s'est basée plutôt sur la feuille de route, dont elle a orchestré l'élaboration et l'adoption pour régir la Transition. Roland Ratsiraka préconise une révision de la Loi fondamentale mais aucun des deux finalistes du second tour n'a pris position sur la question. L'article 161 prévoit qu'«*aucune révision de la Constitution ne peut être initiée, sauf en cas de nécessité jugée impérieuse* ». Sans plus de précision.

► **Diplomatie, coopération**

01/12 - Iles Glorieuses : 13 Malgaches arrêtés par les patrouilleurs français des FAZSOI (Forces armées de la zone sud de l'Océan Indien). Ils sont accusés de pêche clandestine et sont retenus à Mayotte. Les Glorieuses font partie des îles Éparses revendiquées par Madagascar.

07/12 - 11ème FED (2014-2020) : 1,33 milliard d'euros à l'Afrique orientale, australe et à l'océan Indien. Le commissaire européen au développement a fait cette annonce aux organisations régionales et aux représentants de pays membres et de l'UE à l'ouverture du séminaire sur la programmation du 11ème FED pour la région AfOA-OI. Malgré un contexte économique difficile, l'UE maintient son engagement en faveur de l'aide au développement, en doublant le montant de l'enveloppe allouée à l'AfOA-OI. Le montant global de 1,33 milliard d'euros sera réparti en trois enveloppes. La première, sous régionale, vise au renforcement des capacités des organisations régionales et la mise en œuvre d'actions au sein de leur espace géographique (de 400 à 665 millions d'euros). La seconde est dédiée au financement des infrastructures, levier essentiel au développement économique (de 532 millions à 665 millions d'euros). La dernière, de 133 à 266 millions d'euros, cible les priorités interrégionales qui dépassent le cadre géographique couvert par les organisations régionales (gestion des pêches, gestion des bassins versants, préservation de la biodiversité...).

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

11/12 - Célébration de la Journée mondiale des droits de l'homme du 10 décembre : « Les droits de l'homme restent un mythe », titre *L'Express*. Peut-on encore parler de respect de droits de l'homme avec la croissance exponentielle du taux de pauvreté ces 5 dernières années dans la Grande Ile ? « *Le gap en matière de respect des droits de l'homme à Madagascar, s'avère le concret qui se traduit par des actions concrètes sur le terrain* », a lancé Lucien Rakotoniaina, directeur des droits humains et des relations internationales, au sein du ministère de la Justice. À l'entendre, ses services ne sont pas restés inactifs en la matière : des formations ont été organisées, des guides pratiques publiés mais il reste difficile pour l'instant d'en mesurer les impacts. Pour le premier ministre, « *beaucoup reste à faire en matière des droits de l'homme. Le nombre des gens se trouvant dans la pauvreté augmente. Ces personnes ne peuvent pas ainsi jouir de leurs droits* », constate-t-il. Pour le représentant du ministère de la Justice, la pauvreté conduit à la négation des droits de l'homme. Tous les indicateurs en la matière sont alarmants (accès à l'eau potable, déscolarisation, absence d'accès à l'information, malnutrition... La vindicte populaire gagne aussi du terrain dans la Grande Ile, conduisant à des exécutions sommaires, de Nosy Be à Ambanja, jusqu'au Sud dans les régions Melaky et Androy. « *Tout le monde doit faire beaucoup d'efforts, afin de promouvoir les droits humains avec le concours de la communauté internationale. Et les droits coutumiers doivent obtenir une homologation avant leur application* », avancé Jean Omer Beriziky.

A Madagascar, les atteintes aux droits de l'homme ont comme cause principale la non-application des lois en vigueur. C'est le constat qui est ressorti de la restitution des observations finales du Comité contre la torture et les mauvais traitements effectuée à la Cour Suprême, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme. Des recommandations ont été suggérées pour améliorer la situation. **L'abolition de la peine de mort a notamment été mentionnée comme réforme à faire adopter.**

Le candidat Jean-Louis Robinson a également profité de cette célébration mondiale pour mettre l'accent sur la nécessité de rétablir l'Etat de droit et de progresser dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

13/12 - L'éducation civique entre au lycée. Droits des enfants, lutte contre la violence, grossesse précoce, lutte contre la corruption et droits de l'homme. Ce sont les principaux thèmes qui devraient figurer au programme à la prochaine rentrée scolaire dans les lycées. « *L'éducation civique devrait être intégrée dans le programme scolaire des lycéens cette année. Mais le contexte politique actuel ne l'a pas permis* », a fait savoir Jean-Baptiste Randrianandrasana, directeur de l'office de l'éducation de masse et du civisme au ministère de l'Éducation nationale. Les élèves devront réussir leur examen en éducation civique pour passer dans la classe supérieure. « *Les efforts à entreprendre en matière d'éducation civique s'avèrent encore nombreux entre autres l'hygiène, le respect des droits de l'homme* », juge le directeur.

► Médias

04/12 - RSF encourage les médias à garantir une couverture équilibrée et indépendante du second tour de la présidentielle. « *Nous appelons les professionnels des médias malgaches à tirer les leçons du premier tour et à respecter l'orientation prise lors de la signature, le 21 février 2013, de la Charte d'engagement pour la couverture en période électorale qui les astreint à faire "la présentation de tous les principaux points de vue, même si le journaliste ou les médias ne les partagent pas"* », déclare l'organisation, qui ajoute : « *Nous demandons aux médias publics ainsi qu'aux médias privés d'assurer aux candidats un accès gratuit et égal à leur antenne et de couvrir le déroulement du scrutin avec neutralité et transparence* ». RSF estime que lors du 1^{er} tour le réseau audiovisuel public (TVM et RNM) n'avait pas respecté l'égalité d'attribution des temps d'antenne aux différents candidats. Si ces chaînes ont également organisé des débats politiques, la plupart des candidats ont préféré présenter leurs programmes seuls, au cours d'émissions sur des chaînes privées. Les liens entre entreprises de presse privées et pouvoirs politiques et économiques se sont faits très visibles au cours de la campagne. Les journaux répondant à une logique partisane couplée à des intérêts financiers ont favorisé la couverture d'un candidat plutôt qu'un autre. Ainsi le débat démocratique est resté limité. En 2011, RSF avait présenté à Madagascar, en collaboration avec l'OIF, un guide du journaliste en période électorale. Madagascar occupe la 88^{ème} place sur 179 pays dans le classement mondial de la liberté de la presse 2013, établi par RSF. D'après le ministre de la Communication, « *Reporters sans frontières divague* », sans même connaître ce qui se passe à Madagascar. Concernant la répartition inéquitable du temps accordé aux candidats du premier tour présidentiel, il précise que les vidéos sont envoyées par les candidats à la CENIT, laquelle à son tour, valide et envoie les vidéos à diffuser à la TVM.

07/12 - RSF, qui, rappelle l'organisation, a une antenne à Madagascar et travail sur la situation de la liberté de l'information dans la Grande Ile depuis plusieurs années, réplique au ministre de la Communication. « *Les textes réglementant l'aspect médiatique de la campagne présidentielle prévoyaient en effet un temps de parole gratuit et égal d'une durée de trois minutes trente alloué à tous les candidats dans les médias publics, ainsi que trente minutes de débat contradictoire sous le contrôle de la CENIT et de l'Office de la radio et de la télévision malgache (ORT). Les textes prévoyaient aussi que s'ajoute à ce temps gratuit alloué à tous, un temps supplémentaire, payant, pour passer des spots télévisés de 15 minutes pendant les 15 derniers jours. Effectivement, ceux qui n'ont pas donné de matériaux à diffuser, souvent parce qu'ils n'avaient pas les moyens de les produire, n'ont pas bénéficié de ce temps supplémentaire de parole, et ont été en cela défavorisés. Non prévus dans les textes, mais bien réels dans la pratique, ont été les reportages dits de "pré campagnes" diffusés sur les ondes de l'ORT. Les candidats ayant les moyens de financer les journalistes pour venir couvrir leurs activités disposants ainsi de plus de couverture que ceux n'en ayant pas les moyens. (...) RSF déplore toutefois qu'à l'occasion de cette campagne, une logique commerciale ait pris le pas, dans les médias publics, sur ce temps de mobilisation citoyenne. Tout en comprenant que les médias publics ont besoin, comme les médias privés, de fonds pour subvenir à leurs besoins, le temps de la campagne électorale, attendue depuis quatre années par la population, aurait pu être un moment où on aurait pu espérer une prise en compte de l'intérêt public qui aurait placé cet organisme à l'abri du règne de l'argent qui contrôle trop souvent les médias malgaches. D'ailleurs, l'UA a soulevé dans son rapport de mission d'observation électorale les inégalités entre les candidats produites par l'accès aux temps d'antenne payants (...)* ».

04/12 - Free FM va pouvoir à nouveau émettre. La radio d'opposition, qui avait été suspendue en janvier, va reprendre ses émissions, indique sa responsable Lalatiana Rakotondrzafy. Son émission phare *Anao ny fitenenana* (« *A vous la parole* », une émission de débats interactive) a été à l'origine de la sanction qui avait frappé la station. L'animatrice déclare que son comparse, Fidel Razara Pierre, candidat aux législatives, s'abstiendra d'intervenir sur les ondes. « *Il n'est pas question pour moi de soutenir, comme on l'a laissé entendre, des candidats aux élections à venir, par respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques* »

affirme la journaliste concernant des rumeurs qui ont circulé. Elle dément l'existence d'un accord secret à l'origine de la réouverture de sa station. Lalatiana Rakotondrazafy rappelle que le jugement sur l'affaire *Free FM*, à propos de la manifestation publique initiée par les responsables de la radio, le 19 mai 2012, est sorti début 2013 à l'insu des principaux concernés. Il était question notamment de « *trois mois d'emprisonnement ferme* » des animateurs, ainsi que de « *confiscation des matériels* ». C'est par presse interposée que la journaliste et ses collaborateurs, qui n'ont pas assisté au procès, avaient appris le verdict le 4 janvier. Le même jour, une lettre du ministère de la Communication, à titre de « *mesure conservatoire* », avait demandé la suspension des émissions. Les responsables de la radio et leur avocat ont fait opposition à ce jugement, étant donné qu'ils n'avaient pas été informés de la tenue du procès. Ce qui a débouché sur des reports successifs du jugement, la nouvelle date ayant été fixée au mois de février 2014. « *La reprise des émissions sur Free FM est basée sur des motifs juridiques mais non pas sur des considérations politiques comme on voudrait le faire comprendre* » a spécifié Lalatiana Rakotondrazafy. D'autant qu'il n'y a pas eu de jugement interdisant les émissions à proprement parler.

Lalatiana Rakotondrazafy a collaboré avec le président de la Transition durant deux ans avant de s'opposer au régime. *Free FM* avait alors dénoncé un certain nombre de dérives du régime, ce qui lui a valu la colère des dirigeants de la Transition qui ont considéré que Lalatiana Rakotondrazafy et Fidèle Razara Pierre les avaient trahis. « *La ligne éditoriale ne connaîtra aucune modification, mais nous ferons l'effort d'adopter un nouveau ton, puisque c'est sur ce point précis que nous avons reçu des reproches, et nous tenons à tirer des leçons à partir des critiques constructives* », affirme la journaliste. Sur le plan politique, elle s'est dite opposée au retour de Marc Ravalomanana au pouvoir, elle ne s'en est pas cachée durant sa première émission, mais elle ne s'oppose pas à son retour au pays. « *Je prône le vrai Fihavanana, car sans une réconciliation sincère, le pays ne sortira pas de l'ornière* » conclut-elle.

► **Pauvreté, OMD, santé**

03/12 - Le Centre de réflexion des économistes de Madagascar (CREM) s'alarme de la dégradation de la situation économique et sociale de la Grande Ile depuis l'indépendance, alors que la plupart des pays du continent ont connu des progrès économiques tangibles. En 1964, le revenu par habitant, ramené à sa valeur monétaire 2013, était de 20 dollars par personne et par jour, avec une pauvreté monétaire de 4% de la population. En 1984, le revenu avait chuté à 9 dollars, avec une pauvreté monétaire de 21%. Enfin en 2013, le revenu n'était plus que de 0,7 dollar par personne et par jour avec une pauvreté monétaire de 78%. Dans les années 60, il y avait 45% de ménages aisés et seuls 2% étaient classés extrêmement pauvres. En 2013, seuls 2% des ménages restent affichés dans la classe des ménages aisés et 45% des ménages sont à présent dans l'extrême pauvreté. 93% de la population est désormais classée dans la catégorie « *pauvre* » dont près de la moitié (45%) extrêmement pauvre. Comme le souligne l'économiste Hugues Rajaonson, « *aucun des dirigeants qui se sont succédés n'ont reconnu être la cause de la pauvreté des Malgaches* ». Le pays « *a perdu la place qu'il occupait dans l'économie mondiale, en particulier pour les exportations de matières premières, notamment agricoles. Si beaucoup de pays ont entrepris des réformes économiques importantes, Madagascar est resté à la traîne* ».

Les enfants malgaches premières victimes de la crise. Selon l'UNICEF Madagascar, 82% des enfants vivent dans la pauvreté et 90% d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation primaire. 1,5 million d'enfants d'âge scolaire sont en dehors de l'institution. Et sur 10 enfants entrant en primaire, seuls trois finissent leur cursus. 120 enfants meurent quotidiennement avant d'atteindre leurs 5ème anniversaire, tandis que 8 femmes décèdent chaque jour suite à une complication d'accouchement. Autant de statistiques qui laissent mal augurer de l'avenir du pays, s'inquiète *La Gazette*.

05/12 - Santé communautaire dans les zones enclavées : lancement de Mikolo, nouveau programme de l'USAID, qui lie directement les communautés au bailleur. Le programme vise à satisfaire les besoins en santé primaire des habitants des fokontany situés à plus de 5 km d'une formation sanitaire. Trois millions de personnes, dans 506 communes issues de 6 régions devraient en bénéficier. Ce programme, d'un montant de 50 milliards Ar, est la continuité de Santénet2, qui a œuvré dans 800 communes rurales. Le partenariat avec le ministère de la Santé se limite ainsi aux partages d'informations. Les agents communautaires sont des villageois, formés sur la polyvalence en soin primaire, ils sont dotés d'intrants de santé.

Le VIH/SIDA en forte progression : selon des organismes concernés par la lutte contre cette pandémie, le taux de prévalence a doublé dans la Grande Ile. Quelques 53.000 porteurs du VIH seraient actuellement recensés.

11/12 - La peste de retour. 20 personnes au moins sont décédées ces derniers jours des suites de cette maladie, 36 depuis début septembre. Les derniers décès sont survenus dans une commune isolée du Nord-Est (région de Mandritsara). Des cas sont aussi apparus sur la côte Est (9 décès) ainsi que dans l'Ouest et le Sud-Est. Le CICR avait mis en garde, dès octobre dernier, les autorités malgaches contre le

risque de déclenchement d'une épidémie. Le pays a en effet enregistré l'année dernière le nombre le plus élevé de cas de peste au monde, un quart du total. 400 à 500 cas ont été déclarés en 2012. La plupart du temps il s'agit de peste bubonique. Mais cette fois, ce sont des cas de peste pulmonaire qui sont apparus, une forme plus contagieuse et plus virulente. De nombreux rongeurs infectés ont été identifiés jusque dans la capitale. Selon des chiffres officiels, au cours des 15 dernières années, Madagascar a enregistré 45% des cas de peste signalés du continent mais la maladie était en voie de d'éradication avant qu'elle ne fasse à nouveau une apparition dans plusieurs régions. 5 districts son actuellement touchés.

Une des sources du problème semble se situer dans les prisons infestées de rats comme celle d'Antanimora à Antananarivo¹¹ où sont emprisonnés quelques 3.000 détenus dans des conditions sanitaires effroyables. Parents et visiteurs peuvent être contaminés. En outre, les détenus sont souvent libérés sans avoir reçus de traitements. La population a souvent recours à la médecine traditionnelle qui propose un traitement qui n'est pas approprié, ce qui complique la situation lorsque la maladie prend une forme pulmonaire. A ce stade, la transmission devient interhumaine, avec une mortalité très élevée. De nombreux habitants ont recours aux services des « *mpimasy* », guérisseurs traditionnels, qui se retrouvent eux-mêmes infectés par la maladie. Les scientifiques de l'Institut Pasteur de Madagascar sont d'autant plus inquiets que ces cas surviennent en dehors de la période où se propage habituellement le fléau, soit entre juillet et octobre. Il est à craindre cette maladie fasse des victimes à Antananarivo même, écrit *Le Courrier*, en raison de l'insalubrité préoccupante de la capitale, qui croule sous les ordures non collectées pour des raisons financières. La peste menace également la ville de Mahajanga. Les autorités locales incitent les responsables à la dératisation et à l'enlèvement des ordures, qui n'est plus effectué de façon régulière. Les autorités municipales seraient trop occupées par la campagne électorale, explique-t-on. Situation comparable à Toamasina. Le ministère de la Santé publique aurait fait son mea culpa durant le dernier conseil de gouvernement. Ses services font cependant face à des restrictions budgétaires qui limitent son action. Une ONG demande que les hélicoptères utilisés par les candidats à la présidentielle et aux législatives soient utilisés pour rapatrier les malades des zones isolées.

Selon le ministère de la Santé, l'épidémie serait également la conséquence de la déforestation incontrôlée. Elle pousserait les rats vers les habitations. « *Ne détruisez pas les forêts car cela pousse les rats à aller dans les villages. Il faut capturer vivants les rats* », conseille-t-il.

13/12 - Toutes les conditions sont réunies pour une épidémie de peste dans la capitale. Les appels, pour une prise de décision, se multiplient. Des montagnes d'ordure et des canaux d'évacuation d'eau bouchés contraignent les rats à se réfugier dans les foyers. Il ne reste plus que l'arrivée de puces infectées, pour que la peste débarque dans la capitale, écrit *L'Express*. « *Le risque d'une épidémie de peste dans la capitale s'avère très élevé. Cette épidémie aurait déjà gagné plusieurs zones. Et le déplacement des gens n'arrange pas non plus la situation. Nous ne pouvons pas faire la prévention par le biais de la désinsectisation qu'une fois les ordures enlevées. Le résultat d'efficacité serait seulement de 10% si nous entamons ce travail de prévention avec toutes ces ordures* », interpelle le directeur des affaires sociales et de la santé publique de la commune. Certaines îles de l'océan Indien ont redoublé de vigilance du fait de cette saison pesteuse à Madagascar, selon le *Journal de l'île de la Réunion*. Des contrôles sanitaires ont été mis en place dans les ports et aéroports. « *Jamais, cette ville de plus de deux millions d'habitants, qui faisait naguère la fierté des Malgaches, n'aura été aussi sale, dangereuse et corrompue (les trois étant étroitement liées). Corruption et disparition des budgets sont liés. Pourtant si l'on écoute la rumeur qui gronde en ville pourquoi avoir organisé un feu d'artifice (sous la pluie et devant un public limité) le soir du 11 décembre pour fêter l'avènement d'une IVème République qui n'est pas encore bien actée par la population ? Un budget qui aurait pu servir à engager des travaux d'urgence ! L'urgence s'adresse comme à l'accoutumée aux bailleurs de fonds qui, en bons samaritains, préfèrent sortir le carnet de chèque sans réfléchir aux causes profondes de cette gabegie.* », écrit APOI. La population est livrée à une administration absente, sans foi ni loi, écrit l'agence. Pour certains commentateurs, la situation est révélatrice du dramatique échec du régime de transition et il risque d'en régler la facture dans les urnes des bureaux de vote de la capitale.

17/12 - La peste guette la capitale. Le service de santé de district d'Antananarivo appelle à la vigilance. Un cas suspect de peste bubonique aurait fait un mort dans le district voisin de Manjakandriana. Les informations sur la peste sont désormais censurées au niveau du ministère de la Santé publique. Aucun responsable, même sous couvert de l'anonymat, n'ose se prononcer sur le sujet, note *L'Express*. La peste risque d'atteindre les sites touristiques si aucune disposition n'est prise par les autorités, estime *Les Nouvelles*.

¹¹ Cf. la vidéo du CICR sur le site du Monde.fr : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/12/11/alerte-a-la- peste-bubonique-a-madagascar_4332579_3212.html - 3'22

18/12 - Le ministère de la Santé publique avoue que l'insuffisance en intrants constitue la principale cause des décès liés à la peste. Les 21 personnes décédées à Mandritsara n'ont pas reçu le traitement adéquat. Une équipe a été envoyée dans ce district pour appuyer les médecins locaux. Cette situation a également été rencontrée dans d'autres districts frappés par l'épidémie. « *La peste fait partie des maladies négligées par les bailleurs de fonds. Le budget du ministère de la Santé ne suffit pas à prendre en charge toutes les maladies* », a tenté de se justifier un responsable du ministère. Des médecins pointent du doigt la mauvaise gestion du budget. « *Le ministère de la Santé publique fait partie de ceux ayant obtenu un budget conséquent cette année. Mais la majorité de ce budget est allouée au fonctionnement. Le budget d'investissement dépend, par contre, en majorité des aides externes. Comment voulez-vous que le ministère puisse pallier le gap dès que les bailleurs font défaut ?* », interpelle un médecin. Il faudrait aussi que les médecins soient encouragés financièrement à exercer dans des zones reculées et que l'équipement nécessaire leur soit fourni.

► Gouvernance, justice, amnistie, insécurité

04/12 - Transparency International publie son indice 2013 de perception de la corruption dans le monde. Madagascar régresse encore. La Grande Ile est classée 127ème sur les 177 pays notés. En 2012, elle était 118ème sur 176. La note obtenue est de 28 sur 100 contre 32 sur 100 en 2012. Madagascar se trouve au même rang que le Mali, la Gambie ou les Comores. Les secteurs déjà pointés du doigt comme étant les plus corrompus restent les mêmes, à savoir les collectivités territoriales décentralisées, la justice, les services fonciers et les forces de l'ordre. Huit sources ont été enquêtées, entre autres, par la BAD, la Banque mondiale et le World economic forum. « *C'est ce manque de continuité de la chaîne de lutte contre la corruption qui me semble la principale faille* », commente le général Faly Rabetrano, directeur général du Bianco. La transparence, la redevabilité et la volonté politique font défaut pour lutter contre ce fléau, estiment les enquêteurs. Transparency International se dit capable de pointer du doigt les « *gros poissons* » qui passent au travers de mailles du filet, comme elle l'a déjà fait en Afrique.

« **Organes de contrôle : les grands oubliés des débats politiques** », titre *Tribune*¹². « *S'il est une faille qui lézarde fâcheusement la structure étatique, c'est bien cette déplorable subordination des organes de contrôle à la politique* », écrit le site. Ces organes censés baliser les dérives de la gestion des affaires publiques existent en nombre à Madagascar et auraient été un précieux bouclier pour circonscrire l'hémorragie financière aggravée par la crise politique de 2009. La population n'entrevoit aucune amélioration quant à cette guerre contre la corruption qu'est censée mener le Bianco et se rend compte que l'atteinte des OMD à cette échéance de 2015, sur ce chapitre de la corruption, est tout simplement un leurre. Les « *gros poissons* » passent systématiquement au travers des mailles du filet pour des raisons essentiellement politiques. Une quelconque intervention en provenance de la présidence suffit pour que les enquêteurs fassent disparaître d'importantes affaires de corruption ayant fait l'objet de doléances. L'action de l'Inspection générale de l'État, structure rattachée à la présidence, est elle aussi entravée par sa dépendance étroite vis-à-vis de l'exécutif. Des inspecteurs généraux ont dénoncé publiquement l'existence de malversations financières à la présidence et leur impossibilité à mettre la main sur ses auteurs. Le directeur général du Trésor a récemment alerté l'opinion sur les lacunes constatées au niveau du système de contrôle des comptes de dépôts. Sans oublier l'impuissance de l'État à mettre un terme à la pratique consistant à établir des factures fictives et des surfacturations. Sans omettre les abus d'émissions de tickets carburant engageant les pouvoirs publics à des dépenses annuelles exorbitantes. Le SAMFIN créé en 2004 pour lutter contre le blanchiment d'argent, et la Chaîne pénale anti-corruption, ayant vocation à traiter judiciairement les rapports émanant du SAMFIN, ont également fait la démonstration de leur impuissance. Des affaires importantes ont bénéficié de « *mains levées* » suite à des interventions des plus hautes instances politiques. Aussi longtemps que ces organes fonctionneront comme un démembrement de la présidence, leur marge de manœuvre restera quasiment nulle. Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) aurait pu veiller au bon fonctionnement des tribunaux et sanctionner les magistrats indéliques, mais encore eut-il fallu que cette structure jouisse d'une totale indépendance, avec à sa tête un président élu librement par ses pairs. Dans le monde de la téléphonie, l'OMERT, organe de régulation, n'est pas en mesure de contrôler convenablement les prestataires, qui parviennent à échapper en grande partie au fisc. Il est impératif de stopper l'hémorragie financière que le pays endure depuis bientôt 5 ans, par le déploiement de différents organes de contrôle jouissant d'une réelle indépendance, tout en mettant en œuvre une planification stratégique priorisant une profonde réforme structurelle. Mais de ceci aucun candidat ne semble s'en préoccuper...

21/12 - Monique Andréas Esoavelomandroso, médiateur de la République, dresse un bilan très décevant de son activité. Dénoncer la dérive des autorités publiques n'est pas encore une pratique entrée dans les mœurs des Malgaches. « *Les gens n'osent pas porter plainte contre l'État. Ce dernier est toujours consi-*

¹² Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/13/48/448497/92014757.pdf>

déré comme intouchable », déplore-t-elle. La médiation n'est reçue cette année que 127 plaintes, parmi lesquelles celles de retraités qui ne perçoivent pas leur pension ou celles de personnes dont les titres fonciers ne sont pas reconnus. Très peu nombreuses sont les réclamations concernant la Jirama, les forces de l'ordre, pourtant fréquemment mis en cause pour mauvaise qualité du service rendu et corruption. La médiation juge que la procédure de saisine est trop complexe et qu'elle ne dispose pas des moyens d'injonction et d'investigation indispensables.

13/12 - Un audit international de la Transition se prépare, selon Ma-TV. L'initiative serait le fait de la communauté internationale et de certains bailleurs de fonds, qui souhaitent pouvoir disposer des résultats de cet audit avant de décider de la reprise des relations avec la Grande Ile. La communauté internationale entendrait rapatrier, avec le concours de la partie malgache, les richesses nationales exportées de façon illégale. Une tâche qui s'annonce complexe, notamment pour identifier les fonds déposés dans les paradis fiscaux, à l'exemple de Macao où seraient déposés plusieurs millions de dollars provenant du commerce illicite de produits malgaches. La période visée par l'audit pourrait déborder sur la période qui a précédé le coup d'Etat, durant laquelle la gouvernance du régime Ravalomanana a été fortement mise en cause.

06/12 - L'Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar (OECFM) dénonce la corruption croissante. « De plus en plus d'entreprises connaissent des difficultés financières à cause de la crise. Elles sont tentées d'améliorer les résultats dans les états financiers pour accéder à des financements bancaires, ou dans le cas contraire, les font réduire pour ne pas avoir à payer d'impôts. Dans les deux cas, elles contractent une entente avec l'expert-comptable qui certifie l'état financier. Une pratique illégale », explique le président de l'OECFM. Les sanctions liées à de telles situations n'ont pourtant jamais été appliquées, faute de plainte émanant des actionnaires ou de l'administration. Les professionnels se préoccupent de la manière de préserver leur indépendance. Par ailleurs, d'ex-employés de cabinets se livrent à des exercices illégaux qui font courir des risques importants aux entreprises qui font appel à eux. Les experts comptables malgaches sont au nombre de 120. On en comptera bientôt 150, après un recrutement qui aura lieu en janvier 2014.

02/12 - L'association « Mahery fon'ny firenena 2009 » revendique la libération des 21 détenus politiques, indique *Midi*. Ces personnes ont été mises en cause dans diverses affaires : la fusillade du 7 février 2009, les affaires du RAS, de la BANI et du RFI, ainsi que celle dite des bombes artisanales. Parmi ceux qui sont encore incarcérés, le quotidien cite le général Raelina, les colonels Jadifara, Randriamihaotra et Raymond. Concernant ce dernier, l'association rappelle qu'il a bénéficié de l'amnistie mais qu'un pouvoir d'intérêt de la loi a été porté à son encontre, faisant obstacle à sa libération. L'association des victimes du 7 février 2009, l'AV7, a fait savoir qu'il n'existait pas de preuve tangible de l'implication des colonels Jadifara et Randriamihaotra. Le général Raelina affirme également que les deux colonels n'étaient pas présents sur les lieux. Une révision de leur procès s'imposerait donc.

05/12 - Le colonel Charles Andrianasoavina, l'un des principaux artisans de la « révolution orange », fait le procès d'Andry Rajoelina et de ses proches quelques jours avant le second tour de la présidentielle. Encore sous contrôle médical à La Réunion, il recommande à ses concitoyens de ne pas prendre le risque de maintenir au pouvoir l'équipe qui a dirigé la Transition. « Ils sont impliqués dans la tuerie du 7 février, le « Lundi Noir », le trafic de bois de rose, la disparition de deux cargaisons de billets de banque et la tentative de détournement des 16 milliards d'Ariary au BCMM », affirme-t-il. Sa demande d'amnistie serait bloquée au niveau du CRM à la demande expresse d'Andry Rajoelina. Ce dernier serait intervenu pour faire obstacle à son retour à Madagascar après son transfert à La Réunion pour raison médicale.

06/12 - Les conditions du retour de Marc Ravalomanana en toile de fond de la campagne présidentielle. Le retour à Madagascar du président déchu est l'un des thèmes de campagne phare de Jean-Louis Robinson. Interviewé sur la question, le général Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie, affirme ne pas s'opposer à ce retour mais il réitère être « dans l'obligation d'appliquer le mandat d'arrêt à son encontre, émis par la justice. Les forces de l'ordre sont exécutives, au sens propre du terme. Elles n'agissent que sous l'ordre d'une autorité légitime et conformément à la loi ». Richard Ravalomanana a toutefois tempéré ses propos en rappelant que « le président de la République étant le chef suprême de l'armée, nous sommes obligés de suivre ses ordres ». Hery Rajaonarimampianina, candidat à la présidentielle, a affirmé de son côté fin novembre n'avoir aucun problème quant au retour de Marc Ravalomanana mais, pour les observateurs, il est peu probable que le président de la République nouvellement élu prenne une décision faisant obstacle à l'application d'une ordonnance judiciaire. Le retour de l'ancien président est une question autant juridique que politique. Une astuce juridique devra être trouvée pour ne pas donner l'impression de mettre à mal l'indépendance et la crédibilité de la Justice. Les termes de la feuille de route portant sur l'apaisement pourraient être utilement mis à profit. Son point n°16 stipule en effet de « mettre un terme aux poursuites judiciaires en cours ». Mais le fait que ce texte régissant la période transitoire devienne caduc à l'entrée en fonction du nouveau président pourrait faire obstacle à sa mise en œuvre. Une position que ne

partage pas l'ancien ministre de la Justice Anaclet Imbiky : « *Étant donné que les faits se sont déroulés sous le régime de la feuille de route, ses dispositions pourront encore être appliquées* », soutient-il. L'actuel conseiller du premier ministre entrevoit également la possibilité qu'une loi d'amnistie soit élaborée et soumise au vote du nouveau Parlement. Selon un membre de la mouvance Ravalomanana, la réouverture des dossiers concernant l'ancien président peut être envisagée afin que justice soit réellement rendue. L'affaire du 7 février et les accusations de détournements de deniers publics pourraient être confiées à la Haute Cour de Justice (HCJ), que les deux candidats du second tour se sont engagés à mettre en place durant la 1^{ère} année de la IV^{ème} République. Jean-Louis Robinson souligne cependant qu'il ne lui appartient pas de mettre lui-même cette Cour en place : « *La justice sera indépendante. Le régime ne fera que convoquer les acteurs concernés et donner les directives pour que cette Cour soit mise en place. Il appartient aux acteurs de la Justice d'en définir les structures et de la mettre en place* », précise-t-il. Pour *Tananews*, la saisine de la HCJ serait un pari risqué pour Marc Ravalomanana car il n'est pas à exclure que la Cour confirme les condamnations prononcées à son encontre. D'un autre côté, la réouverture de ces affaires pourrait aboutir à la désignation des véritables coupables, notamment dans l'affaire 7 février. Plusieurs témoignages accablent en effet plusieurs leaders de la « *révolution orange* » de 2009.

07/12 - L'affaire du « Lundi noir » du 26 janvier 2009, qui aurait fait une centaine de morts restée sans suite judiciaire, dénonce *La Nation*, qui voit dans ces évènements l'action des politiciens qui ont soutenu le régime de Transition. Nombre d'entre eux se seraient portés candidats aux législatives pour bénéficier de l'impunité. Toutes les affaires importantes qui ont marqué cette période ont été jugées, pour ne citer que l'affaire du 7 février 2009, la fusillade de la FIGN et l'affaire BANI Ivato. Mais s'agissant de l'affaire du 26 janvier 2009, rien n'a été fait. Or toutes ces affaires jugées ont eu des conséquences moindres puisque outre la centaine de morts recensés, les pillages du « *Lundi noir* » ont ruiné de nombreux chefs d'entreprise qui n'ont jamais été dédommagés, malgré les promesses qui leur ont été faites. « *Beaucoup d'opérateurs économiques ne se sont pas encore relevés des effets destructeurs de cet événement. Certains ont tout simplement disparu tandis que d'autres ont survécu, grâce à des prêts bancaires qu'ils n'arrivent jusqu'à présent pas à rembourser* », déclarait en janvier un distributeur d'appareils informatiques.

16/12 - Le Conseil de la réconciliation malgache (CRM) envisage d'instaurer un fonds de solidarité pour pouvoir indemniser les victimes des crises de 2002 et de 2009. Une soixantaine de demandes auraient été déposées et seraient en cours d'examen.

06/12 - L'inquiétude grandit parmi les hommes d'affaires *Karana* et leurs familles, de plus en plus ciblés par des enlèvements crapuleux. Depuis le début de l'année, une vingtaine d'enlèvements avec demande de rançon ont eu lieu à Antananarivo et dans d'autres villes, visant le plus souvent des membres de la communauté indo-pakistanaise, dont de nombreux français. Les rançons, payées tournent en général autour de 50.000 euros par otage, mais peuvent atteindre des sommes plus élevées, écrit *La LOI*. Ce phénomène de kidnapping crapuleux n'est pas nouveau, mais il se distingue par sa recrudescence, son expansion dans des villes de province (Toamasina, Mahajanga) et ses méthodes brutales. La dernière victime en date est un Français, Mustapha Sadekaly, enlevé à Toamasina, libéré après paiement d'une rançon. L'affaire, qui a mobilisé le consulat de France, est remontée jusqu'au ministère des Affaires étrangères à Paris. Plusieurs équipes de malfaiteurs se sont spécialisées en divers points du pays sur le créneau de l'enlèvement avec demande de rançon, estime *La Lettre*. Cette situation suscite une angoisse grandissante dans les milieux *Karana* qui ont recours à des mesures de sécurité de plus en plus contraignantes.

11/12 - Dahalo abattus. Armés de fusils de chasse, plus d'une centaine de dahalo se sont emparés de 150 zébus à Amboasary-Sud. Une vingtaine de morts ont été enregistrés dans les rangs des malfaiteurs après un accrochage.

18/12 - Trois dahalo ont été abattus à Andranomangatsiaka dans le Sud-Ouest. Un violent accrochage a éclaté entre les militaires et les voleurs de zébus qui ont refusé de se livrer aux forces de l'ordre. Plusieurs dahalo blessés sont néanmoins parvenus à prendre la fuite.

21/12 - Des attaques de dahalo et des menaces de mort, ont perturbé l'organisation les élections dans le district d'Ikalamavony, Betroka et Midongy Atsimo. Malgré cette vague de violence, aucun incident majeur n'a été signalé le jour du scrutin. « *L'effectif a été renforcé. Tout est sous contrôle* », a rassuré le général Randrianazary, secrétaire d'Etat auprès de la gendarmerie nationale. Dans les jours précédant le scrutin, un adolescent a été pris en otage par des voleurs des bœufs. Dans le district de Midongy du Sud, des écoles ont suspendu leurs activités en raison de l'insécurité.

30/12 - Les dahalo ne se contentent plus de vol des zébus Dans le secteur de Betioka, il est signalé depuis quelques temps des cas de kidnapping de propriétaires de commerce de gros.

31/12 - Violents échanges de tirs entre dahalo et gendarmes à Amboasary Sud. Les bandits avaient l'intention de prendre d'assaut les locaux de la gendarmerie. La population locale est intervenue pour prêter main forte aux gendarmes et a permis de repousser les assaillants. Deux d'entre eux ont été tués, et ils comptent plusieurs blessés. Les dahalo survivants ont pris la fuite vers la forêt toute proche. La population locale, qui vit dans l'insécurité, lance un nouvel appel aux autorités.

► Esclavage moderne, violences faites aux femmes

11/12 - Le Syndicat professionnel des diplômés en travail social (SPDTS) rapporte que 400 jeunes femmes travaillant au Liban et dans des pays du Golfe demandent à être rapatriées. Deux Malgaches ont perdu la raison à Koweït en raison des mauvais traitements subis. Le SPDTS indique que la situation est alarmante. Des centaines de Malgaches, la plupart des femmes, se trouvent en difficulté dans ces pays. On en dénombre 400 au Liban, 40 en Arabie Saoudite et 100 au Koweït. Les autorités n'ont engagé aucune action pour tenter d'organiser leur rapatriement.

11/12 - Violences conjugales : 3 femmes sur 10 sont victimes de violences et 46,5% des femmes pensent que les violences qu'on leur fait subir sont « normales » et ne nécessitent pas de porter plainte. Le ministère de la Population et des affaires sociales en partenariat avec le Système des Nations Unies et la Plateforme nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, a organisé une conférence-débat. Sur le thème : « *Luttons contre l'impunité des agresseurs pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles* ». L'opération entraine dans le cadre des « *16 jours d'activisme pour la lutte contre la violence basées sur le genre* ». L'impunité des agresseurs constitue un problème majeur et le silence des victimes ne peut qu'encourager le récidivisme des auteurs. Le nombre des femmes victimes de violences qui ont consulté l'ACAT a triplé cette année, selon les dires de sa secrétaire général, Laure Rabetokotany. « *Nous avons reçu 500 doléances à peu près au cours de l'année 2012 mais en cette année 2013, ce nombre a vu une hausse considérable allant jusqu'à 1.500. La consultation, le traitement et l'accompagnement des victimes figurent dans nos actions* », ajoute la responsable.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Ressources minières et pétrolières, agrobusiness

02/12 - Des gisements de graphite et de charbon prospectés par des compagnies étrangères. La compagnie minière Malagasy Minerals Ltd vient d'identifier 12 filons à forte minéralisation de graphite dans les environs d'Ampahiny et Ianapera, dans le Sud. Les potentialités de la zone prospectée sont nombreuses car celle-ci elle révèle aussi de larges intrusions de nickel et de cuivre. Le charbon du Sud attire aussi les compagnies minières. Lemur Resources dispose de 4 permis d'exploration et développe trois projets, notamment à Imaloto sur une superficie de 81,25km². La société anticipe un retour à la stabilité politique et décide de maintenir le cap de ses activités en 2014.

09/12 - Aucune exportation d'or n'a été officiellement enregistrée en 2013, regrette la ministre des Mines, Daniela Randriafeno. En 2011, la ministre avait mis en place au sein de son département une direction de l'appui à la filière or mais une décision prise en conseil des ministres en juillet 2012 est venue mettre un coup d'arrêt à ces dispositions, confiant l'exclusivité des opérations à la Banque centrale de Madagascar (BCM). Une décision qui n'a pas été suivie d'effet. L'année précédente et grâce aux mesures appliquées par la direction de l'appui à la filière or, 150 kg avaient été légalement exportés et ont rapporté près de 2 milliards Ar à l'État. Des sources étrangères affirment que chaque semaine, 250 kg d'or passent entre les mailles des filets de sécurité et de contrôle installés dans les aéroports malgaches. Quelques dizaines de kg ont bien été saisis mais personne ne sait ce que sont devenues ces prises. Des plaintes ont été déposées par le ministère des Mines mais apparemment sans suite. D'après *Tribune*, la filière est aux mains de réseaux de trafiquants et il faudrait pouvoir s'assurer de la collaboration de tous les services de l'Etat et de toutes les collectivités locales pour les démanteler. Pour *Tananews*, « *étant donné l'inefficacité de la mesure prise en conseil des ministres, on arrive à se demander si l'objectif n'est pas plutôt de monopoliser la vente illégale d'or* ».

11/12 - « Si tel est le bilan des réalisations dans le domaine aurifère, personne n'ignore que de l'or en provenance de Madagascar atterrit dans différents pays comme Dubaï, Mayotte et les Comores. Ces exportations sont illicites, des responsabilités sont à prendre au niveau des différents acteurs dont les en charge de la protection des frontières, les douanes, les lieux d'exploitation de ce métal précieux », souligne la ministre. La suspension de la délivrance de nouvelles autorisations a contribué au développement des activités illicites. Des populations ont afflué dans différentes régions pour exploiter les ressources en minerais précieux. La ministre reconnaît son impuissance à juguler le phénomène. La police des mines ne compte qu'une trentaine de fonctionnaires, souvent accusés de complicité. Ses démarches en vue de

d'accorder des autorisations d'exploitation au secteur des petites mines en vue de les faire contribuer à l'amélioration des recettes des collectivités territoriales décentralisées n'ont pas abouti.

06/12 - A l'inverse de l'américain Exxon, la compagnie pétrolière française Total n'a toujours pas pu faire renouveler pour deux ans son permis d'exploration pétrolière de Bemolanga. Sa rencontre à Paris avec le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, le 18 décembre 2012, avait été conditionnée à son engagement clair sur ce sujet, croit savoir *La LOI*. Les projets de décrets concernant Total sont prêts depuis des mois mais la présidence malgache les a bloqués en argumentant que Madagascar Oil, partenaire de Total sur le permis de Bemolanga, avait encore des arriérés envers le fisc. En fait, les raisons qui ont poussé Andry Rajoelina à ne pas tenir jusqu'à ce jour sa promesse seraient plutôt d'ordre politique. Il a été fort marri de la position diplomatique française à son égard (pressions multiples pour qu'il ne se présente pas au scrutin présidentiel et sanctions contre lui et sa famille) et voudrait prendre sa revanche. Du coup, Total fait le dos rond et attend l'installation d'une nouvelle équipe pour débloquer son dossier.

19/12 - La gouvernance des ressources naturelles laisse à désirer. L'association Fampivoarana, à travers Patrick Rasamoelina, analyste environnemental, dénonce les gabegies et lacunes observées dans la mise en œuvre des projets miniers et pétroliers. Les consultations publiques sont particulièrement pointées du doigt. « *Lors des consultations, les compagnies ne donnent que des informations très vagues sur les projets. Les populations locales ne participent pas à la prise de décision. Par conséquent, elles ne peuvent faire de suivis dans l'application des cahiers de charge et prendre les responsabilités par rapport aux agissements des promoteurs* », avance le spécialiste. La refonte des textes régissant les secteurs minier et pétrolier est recommandée, afin que les impacts des projets soient palpables au niveau des populations locales. La loi sur les grands investissements miniers ne prévoit qu'une très faible part pour les localités d'implantation. 12% du montant des investissements des compagnies devraient revenir aux collectivités territoriales décentralisées à travers les redevances mais dans la plupart des cas elles n'en tirent aucun profit. Le cas de la commune de Soalala, avec les 100 millions de dollars de Wisco, a été évoqué par l'analyste environnemental à titre d'exemple. Les bénéfices reviennent largement aux compagnies et à quelques individus de la capitale. Des préparatifs s'imposent pour l'intégration prochaine de Madagascar dans le club des pays producteurs de pétrole. A noter qu'en l'absence de projet de construction d'une nouvelle raffinerie, le pétrole qui jaillira des gisements malgaches sera raffiné à l'extérieur, avant d'être commercialisé à Madagascar.

21/12 - L'association « Fatidràn'ny Ala MAiky sy ny Rlake » (FAMARI) dénonce le comportement des sociétés pétrolières chinoises dans le Sud-Ouest. Bénéficiant d'un simple permis d'exploration, elles se sont lancées dans l'exploitation sans permis environnemental, au grand dam des autorités locales et des populations. Des baux ont été signés mais non honorés.

04/12 - « Entrepreneur de l'année » : cinq nominés pour 2013. *L'Eco Austral* a relancé le Tecoma Award, pour la promotion de l'entrepreneuriat malgache. Une cinquantaine d'opérateurs ont été considérés pour la course, mais seulement cinq ont été retenus pour la phase finale. Quatre critères ont été considérés pour le classement des entrepreneurs : la progression du chiffre d'affaires et des résultats de l'entreprise, l'innovation sur les offres, le dynamisme au niveau des exportations et la responsabilité citoyenne qui se traduit par des actions humanitaires ou de mécénat, ou bien des efforts de protection et de respect de l'environnement. « *Pour définir qui sera le lauréat, ces cinq nominés seront départagés par un sondage réalisé par TNS Analysis auprès de 200 chefs d'entreprise* » des îles de l'océan Indien. Les nominés : Cassam Chenai de Cinagra, promoteur du chocolat made in Madagascar, un autodidacte qui a réussi à imposer en huit ans son empreinte sur le marché mondial, dominé par les grandes marques ; Bakoly Razakanavalona de Manda Sea Food, qui se distingue dans le secteur halieutique. Cette femme entrepreneure a réussi à se tourner vers l'export, où elle réalise le plus gros de son activité. Hassim Amiraly de Food & Beverage qui a réussi à s'imposer sur le segment des produits laitiers et des jus de fruits. Après l'agroalimentaire, il se lance dans l'externalisation de services. Stéphane Rakotondrainibe de iBuy IT Services (Informatique) ; Charles Giblain de Bionexx, qui vise un leadership mondial. A partir de la culture et de l'extraction de plantes malgaches, son entreprise fournit à l'export de l'artémisinine, principe actif dans les traitements combinés utilisés pour soigner le paludisme. Le premier lauréat de Tecoma Award, lancé en 1999, était Marc Ravalomanana avec Tiko, et le deuxième, en 2000, Andry Rajoelina avec sa société Injet. Depuis le lancement de l'élection à La Réunion et à Maurice en 1995, et à deux reprises à Madagascar, ce sont plus de 170 dirigeants, issus de différents secteurs d'activités et de toutes les catégories d'entreprises, qui ont été mis en avant et montrés comme exemples de réussite. La troisième édition sur Madagascar a comme partenaires Silver Wings Travel & Tours et l'agence conseil en communication, Facto-Saatchi & Saatchi. Le groupe Ultimédia est le partenaire média de cet évènement.

Le Collectif Tany (Défense des Terres malgaches) attire l'attention des organisateurs sur Charles Giblain de Bionexx, qui loue à la société libyenne LAICO un domaine de 650 ha sur trois communes dans le district d'Imerintsiatosika (région Itasy), afin de produire de l'artémisinine. De tout temps, des centaines de

familles de petits paysans mettent en valeur une partie de ces terres et en vivent, que ce soit du temps où ce domaine appartenait à l'Etat Malgache ou du temps où il a été exploité par des personnes ou des sociétés privées. Bionexx n'a pas voulu reconnaître le droit d'usage des paysans qui en jouissent selon le droit coutumier depuis des décennies, et les a fait évacuer. La société évoque une décision judiciaire d'expulsion que le Fokonolona affirme méconnaître. La limitation de l'accès de ces paysans à ces terres affecte directement leur sécurité alimentaire et leurs revenus. C'est ainsi qu'en 2011 puis en 2012, Bionexx est venu sous les feux des projecteurs lorsque des membres des forces de l'ordre sont intervenus, ont réprimé et arrêté ces paysans qui manifestaient et résistaient contre ces expulsions forcées¹³.

Bakoly Razakanavalona, administrateur général de Manda Sea Food a remporté le trophée Tecoma Award. Charles Giblain de Bionexx a été distingué dans la catégorie « *innovation* ».

14/12 - Collectif Tany - Lettre ouverte aux candidats - Halte aux accaparements de terres par les riches nationaux et par les investisseurs étrangers¹⁴. Depuis quelques années, de plus en plus de paysans de toutes les régions de Madagascar sont expulsés et perdent les droits d'usage des terres qu'ils occupaient et mettaient en valeur depuis des générations pour la subsistance de leurs familles. Cette spoliation des droits légitimes des communautés locales, par des investisseurs nationaux ou étrangers, quelles que soient la surface concernée et la raison, constitue des cas d'accaparement de terres. Le Collectif Tany adresse une lettre ouverte aux candidats à la présidentielle et aux législatives pour qu'ils s'écartent de la voie tracée par leurs prédécesseurs qui ont effectué « *un véritable démarchage des terres à l'extérieur* » et contribué à conduire Madagascar à la situation de pauvreté extrême que l'on connaît actuellement.

► Filière bois de rose

02/12 - Des avancées significatives sont observées quant à la commercialisation des rondins de bois de rose saisis. Le recrutement des prestataires chargés des différentes actions prévues dans ce cadre est réalisé. Ils auront notamment à assurer la sécurisation et le marquage des bois saisis. Après vérification et mise en place de la traçabilité, ces rondins devront être déplacés vers des sites sécurisés. Les appels d'offres seront, par la suite, lancés, et c'est en ces lieux que les acheteurs intéressés pourront les récupérer, l'objectif étant d'éviter l'élasticité des stocks. « *L'objectif est de liquider rapidement ces stocks pour ne pas donner une opportunité aux trafics de se multiplier. (...) Les recettes générées serviront à financer la sécurisation de la filière* », indique Andry Andriamanga, coordonnateur national de la plateforme de la société civile Alliance Voahary Gasy (AVG), qui est également membre du comité de pilotage de la filière. Les bailleurs de fonds attendent encore l'engagement officiel des différentes entités de la partie malgache intervenant dans la filière pour débloquer les fonds annoncés. Il s'agit entre autres des Forces armées, des ministères de la Justice et de l'Environnement. La restitution de stocks n'est plus autorisée et ceux qui ont été restitués auprès de leurs « *propriétaires* » pourront faire à nouveau l'objet de poursuite et de saisie. Des acteurs intervenant dans le secteur affirment que des stocks détenus par les opérateurs ont été exploités de manière illicite. Le dernier inventaire de ces stocks communiqué par le ministère de l'Environnement fait état de 22.710 rondins qui sont confisqués sur des sites répartis dans 12 régions.

04/12 - Stocks de bois rose disparus. Un document rédigé par Patrick O. Waeber de l'Institut fédéral suisse de technologie de Zurich, et Lucienne Wilmé, du Missouri Botanical Garden, rapporte la disparition mystérieuse de très importants volumes de bois de rose (évalués à quelques 500.000 tonnes) saisis et stockés dans des dépôts du nord de Madagascar.

24/12 - Quatre camions transportant 449 rondins de bois de rose ont été interceptés à Sambava. Les trafiquants ont été dénoncés par trois gendarmes qu'ils ont voulu soudoyer. Les chauffeurs et les dockers ont réussi à se glisser à travers les mailles du filet des forces de l'ordre. Deux individus, dont un ressortissant chinois, accusés d'être les propriétaires de la cargaison, ont été placés en garde à vue. Le bois de rose

¹³ Pour de plus amples informations sur cet aspect, lire (notamment les pages 74 à 77) du rapport « *Accaparement des Terres à Madagascar. Echos et témoignages du terrain, 2013* » que viennent de publier conjointement l'ONG italienne Re Common, la Plateforme de la société civile malgache SIF (Solidarité des Intervenants sur le foncier) et le Collectif pour la défense des terres malgaches – Tany. Site : [\(Accaparements de terres à Madagascar Echos et témoignages 2013.pdf\)](#)

Des membres du cabinet de Nadine Ramaroson, ministre de la Population et des Affaires sociales, décédée à l'été 2012 dans des circonstances non élucidées, ont eu maille à partir sur le terrain avec des responsables de la société, alors qu'ils venaient s'enquérir de la situation. Cf. le courrier de la ministre : <http://www.madagate.com/politique-madagascar/dossier/2634-nadine-ramaroson-affaire-bionexx-un-des-mobiles-de-son-assassinat.html>

¹⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/09/33/448497/92273000.pdf>
<http://www.facebook.com/TANYterresmalgaches>

saisi a été coupé dans une réserve naturelle. Les investigations révèlent que les rondins allaient être chargés sur des bateaux dans un port naturel du Cap-Est.

27/12 - Des centaines de rondins de bois de rose déplacés de nuit dans le secteur de Taolagnaro. L'AVG a été alertée de cet acte illicite par un correspondant. Une tentative d'embarquement en haute mer aurait ainsi pu être déjouée.

19/12 - L'Association des Journalistes pour l'Environnement (AJE) mène des investigations sur les trafics de bois de rose destinés à éclairer les décisions que le futur président de la République sera amené à prendre. Lors d'une entrevue avec les membres de l'association, le premier ministre a déploré « une inertie de la justice et des forces de l'ordre, dont les gendarmes et la police, pour appliquer les lois ». « Les noms de ces trafiquants sont tous connus. Ils sont en réseau. De hautes personnalités au niveau de la présidence, et peut-être même au sein de la primature sont impliquées dans cette affaire. En fait, l'autorité de l'Etat est en déliquescence. Ce qui profite aux trafiquants qui sont en complicité avec des agents forestiers », a-t-il révélé. « Des trafiquants ont été pris en flagrant délit mais ils sont ensuite relâchés. Les bois de rose saisis sont même restitués à leurs propriétaires alors que l'exploitation illicite des aires protégées constitue un crime », évoque Andry Andriamanga, coordonnateur national de l'Alliance Voahary Gasy (AVG.). La plate-forme relate que près de 14.000 ha de forêts naturelles ont été détruits et que près de 200.000 rondins ont été exportés entre 2009 et 2011. Au niveau du BIANCO, seuls 45 dossiers ont été traités sur le secteur forestier entre 2011 et 2012, et ce, sans classement spécifique « bois de rose ». L'organisme anti-corruption rencontre souvent des obstacles dans ses investigations car les preuves sont habilement dissimulées. « Par contre, nous n'avons reçu aucune intimidation de la part des autorités. Quant au verdict prononcé par la justice, nous sommes parfois insatisfaits », admet l'un de ses responsables. D'une manière générale, le financement de l'exportation illicite s'effectue en dehors du circuit bancaire, les bois étant échangés contre des marchandises importées issues de leur vente à l'extérieur, rappelle *Midi*. La destination des fonds provenant de l'exportation de bois n'a jamais pu être élucidée. La Banque mondiale poursuit ses études en vue de l'inventaire et du marquage des stocks saisis, avant le lancement d'un appel d'offres. Les techniciens du ministère de l'Environnement font état de 22.710 rondins séquestrés sur 12 sites éparpillés dans toute l'île. Selon le magazine « *Madagascar conservation & Development* » de juillet 2013, de fin 2009 à début 2012 le nombre d'opérateurs de bois de rose a connu une augmentation exponentielle, passant de 19 à 103. Un constat qui ne manque pas de surprendre face à l'existence de textes d'interdiction assortis de sanctions.

24/12 - Les trafics de bois de rose se font dans le cadre de troc de marchandises importées à Madagascar, avance Benjamina Ratovoson, directeur territorial du Bianco à Antananarivo. « Les exportations se font par voie maritime, mais avec la technologie actuelle, le Bianco pense qu'on pourrait les intercepter tous si le pays engage des partenariats technologiques avec de grandes puissances afin de vraiment lutter contre le trafic », commente-t-il. « Le contexte actuel favorise la prolifération des trafics. Face au relâchement du pouvoir étatique, les trafiquants groupés au sein d'un réseau qui voit la présence des plus hautes autorités comme la présidence ou même la primature, agissent sereinement. Ils travaillent aussi étroitement avec les agents forestiers. En outre, ceux qui exécutent les lois en vigueur, notamment les forces de l'ordre et la justice ne remplissent pas leurs missions », indique-t-il. Le décret de 2010 portant sur les sanctions contre les infractions n'a jamais été appliqué, malgré les flagrants délits. « Les auteurs ont tous été presque relâchés comme étant de présumés suspects », termine-t-il.

► Environnement, calamités, biodiversité

02/12 - Forte pression humaine sur l'environnement durant les 20 dernières années. Tel a été le constat des participants à la réunion de planification du PNUD et de ses partenaires nationaux au titre de l'année 2014. La croissance démographique non maîtrisée (doublement de la population) et l'absence de politique et de stratégie pour promouvoir les énergies renouvelables sont principalement à l'origine de cette situation jugée préoccupante. Cinq nouvelles aires protégées sont prévues, qui devraient capitaliser les initiatives en matière de gestion durable des terres, de lutte contre la désertification et d'adaptation au changement climatique.

17/12 - Aires protégées et biodiversité : un financement 2,1 millions de dollars pour 2014. Depuis sa création en 2005, la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar a déjà financé en totalité 28 aires protégées. Pour 2014, le financement octroyé augmentera de 64 %. Ces financements sont destinés à couvrir jusqu'à 60% des coûts récurrents de gestion des parcs, les 40% restants étant affectés à des projets de développement, tel que la construction d'infrastructure. 7 nouvelles aires parmi ces 28 existantes viennent d'obtenir leur financement. L'objectif de la fondation est que toutes les aires protégées aient un statut définitif avant mai 2015. Ces aires jouent un rôle majeur dans la conservation de l'environnement, actuellement menacée par le changement climatique. A noter que parmi ces 28 aires protégées, 15 sont sous-gérées par Madagascar National Parks. La fondation privée est reconnue d'utilité publique. Elle est

actuellement le plus important fonds de dotation pour l'environnement du continent Africain. L'année dernière, il a atteint le capital de 50 millions de dollars avec l'octroi de 5 millions d'euro par le gouvernement allemand.

11/12 - Trafic de tortues : la société civile s'interroge sur l'efficacité des contrôles. Les exportations illicites demeurent d'actualité. Un Malgache a été arrêté à l'aéroport de Bangkok, après que les douaniers ont découvert, à l'aide du scanner, la présence de 62 tortues radiées dans ses bagages. Les tortues saisies sont sous la garde du département chargé de la gestion des parcs nationaux, de la faune et de la conservation de Thaïlande. L'Alliance Voahary Gasy a réagi en adressant une liste de questions aux institutions publiques et privées impliquées dans le contrôle des bagages à l'aéroport d'Ivato. La Thaïlande constitue une plaque tournante du commerce d'espèces menacées d'extinction. L'ONG internationale Traffic a exhorté les autorités thaïlandaises à rapatrier les tortues de Madagascar saisies et de formaliser un accord entre le gouvernement des deux pays afin de mettre fin à ce commerce. Selon l'ONG, les autorités thaïlandaises ont arrêté au moins 6 Thaïlandais et Malgaches impliqués dans ce trafic depuis 2008. Plus de 400 tortues ont fait l'objet de saisie.

19/12 - La campagne antiacridienne porte ses fruits et fait reculer la menace de la faim, déclare la FAO. Préparé conjointement par la FAO et le gouvernement malgache, le Programme triennal de réponse à l'invasion acridienne repose sur la réalisation de trois campagnes successives, la dernière prenant fin en 2016. « *Nous utilisons des hélicoptères et des véhicules pour les opérations de prospection et de lutte* », indique le coordonnateur de la FAO. « *Nous utilisons différents pesticides choisis parmi ceux qui ont le moins d'impact négatif sur l'environnement* ». Ces pesticides sont homologués par l'Organisation, qui prévoit aussi d'utiliser un biopesticide formulé à partir d'un champignon entomopathogène spécifique des acridiens. Le 30 novembre, moins d'un mois après le début des opérations, bandes larvaires et groupes d'ailes avaient été tués sur près de 50.000 ha. « *Les cultures de maïs et de riz démarrent tout juste et sont menacées. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour prévenir ou minimiser les dégâts* », déclare la FAO. « *Ce programme a pour objectif de garantir la sécurité alimentaire de ces communautés rurales, de ces paysans qui n'ont que ce qu'ils cultivent pour survivre* », ajoute-t-elle. D'après une mission FAO-PAM conduite en juin/juillet 2013, 4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire après la faible récolte de la saison 2012/2013 ; il y avait en outre 9,6 millions de personnes à risque d'insécurité alimentaire. À ce jour, 26,3 millions de dollars ont été reçus pour le programme grâce aux contributions, à travers un prêt de la Banque mondiale, l'Autriche, la Belgique, les États-Unis, le Fonds central d'intervention pour les urgences du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, la France, l'Italie, la Norvège et l'UE. La première année est intégralement financée mais il manque 17,7 millions de dollars pour les deux autres campagnes.

► Divers

01/12 – Le déficit de la production nationale de riz s'est aggravé, nécessitant une forte hausse des importations. Sur l'année 2012, la Grande Ile a importé 210.000 tonnes de riz. De janvier 2013 à octobre 2013, 240.000 tonnes ont déjà été importés. Une baisse de la production a été enregistrée sur tout le territoire. On estime actuellement que seule 30% de la production prévue a pu être récoltée cette année.

04/12 - Le cheptel bovin de Madagascar menacé par la sécheresse et la malnutrition. 81.000 têtes seraient menacées à court terme. Le ministère de l'Elevage a sollicité le déblocage de 600 millions Ar pour des mesures d'urgence. 30.000 zébus sont déjà morts en 6 mois dans le Nord et le Sud du pays. Les districts de Vohémar au Nord et d'Ihorombe au Sud sont particulièrement menacés. Le déblocage des fonds destinés à forer des puits et à fournir des compléments alimentaires tarde à se concrétiser. Pour tenter de limiter les dégâts, une transhumance d'animaux a dû être effectuée mais elle a été rendue problématique en raison de l'insécurité qui règne dans certains secteurs.

04/12 - Air Madagascar, interdite de vol depuis avril 2011 dans l'espace européen, envoie à Bruxelles une délégation pour plaider sa cause devant l'UE. La compagnie nationale veut sortir de l'annexe B et demande que les instances européennes reconnaissent les efforts déployés pour améliorer la sécurité de ses liaisons. Cette délégation va préparer l'arrivée du comité technique qui devrait prendre sa décision en mars 2014. A terme, les deux Airbus A340 d'Air Madagascar seraient en mesure d'assurer à nouveau la desserte de l'Europe. Actuellement celle-ci est assurée par un gros porteurs immatriculé en Islande, avec à son bord un équipage enregistré dans ce pays.

09/12 - Air Madagascar figure parmi les transporteurs aériens ayant fait l'objet d'une interdiction d'exploitation dans l'UE inscrits dans la 22è liste publiée par Bruxelles. La compagnie nationale est

toutefois autorisée à exercer ses activités à destination de l'Union européenne, en étant soumise à des conditions strictes.

06/12 - 3 millions de chômeurs et explosion de l'économie informelle, selon les derniers chiffres de l'OIT. Dans le même temps, chaque année, 300.000 jeunes, dont beaucoup de diplômés, arrivent sur le marché de l'emploi et viennent grossir les rangs des chômeurs. Ainsi, nombreux sont ceux qui plongent dans l'économie informelle, qui explose à Madagascar, et deviennent notamment marchands ambulants pour tenter de survivre. En 2013, le nombre d'employés recensés dans le privé a chuté de 11,9%, tandis qu'au niveau du secteur public, la baisse avoisine les 2,6% par rapport à 2012.

Des partisans de Jean-Louis Robinson ont formé le projet d'inviter l'ancien responsable du FMI, Dominique Strauss-Kahn (DSK) à Antananarivo, révèle *La LOI*. Convaincus de la victoire de leur candidat, ils souhaiteraient faire venir DSK en janvier, avant ou après la proclamation officielle des résultats de la présidentielle, pour évoquer les conditions d'une reprise des relations avec le FMI. Des rencontres avec les responsables d'institutions financières, des banques et les grandes entreprises publiques seraient centrées sur la restructuration du secteur bancaire et l'ouverture du capital de certaines firmes. D'après ce plan, cette visite déboucherait sur la signature d'accords entre DSK et les autorités malgaches pour mettre en œuvre certaines options de réformes. Il passerait ensuite la main à la Banque Lazard, que les nouvelles autorités embaucheraient pour qu'elle les conseille dans leurs négociations avec le FMI et sur la restructuration de la dette intérieure et du système financier. Au cours de son séjour, l'économiste devrait tenir une conférence payante dont les recettes seront versées à une œuvre caritative.

La société Mada Mining, basée à Toamasina, se trouve au cœur d'un sérieux imbroglio financier, écrit *La LOI*. Elle a obtenu d'un tribunal, une condamnation du Bureau du cadastre minier de Madagascar (BCMM) à lui verser 16 milliards Ar (5 millions d'euros) pour des travaux de cartographie aérienne qui auraient été réalisés dans le cadre d'un projet minier financé par la Banque mondiale. Or, cette dernière ne semble pas avoir gardé le moindre souvenir de tels travaux et d'une telle société. En outre, les commandements à payer sur lesquels s'est appuyé le tribunal pour prendre fait et cause pour Mada Mining seraient des faux. L'affaire a donc pris l'allure d'une tentative d'escroquerie déchaînant divers règlements de compte au sein des institutions financières gouvernementales. D'autant que Mada Mining semble disposer d'influents protecteurs. En effet le journaliste Patrick Andriamahefa¹⁵ et l'ancien intendant du palais présidentiel, Ismaïl Roberto Toahary, qui avaient été initialement arrêtés, ont été rapidement relâchés sans être poursuivis, sur intervention de personnes se réclamant de la présidence.

Quelle que soit l'issue de la présidentielle, le premier semestre 2014 aura un fort potentiel d'explosivité sociale dû aux incertitudes gouvernementales ajoutées aux difficultés économiques, estime *La LOI*. Le risque de blocage politique est inhérent à plusieurs scénarios : une absence de majorité claire à l'Assemblée compliquerait les tractations entre les factions politiques pour tomber d'accord sur le nom d'un premier ministre, tandis qu'une cohabitation entre un président d'une mouvance et une Assemblée dominée par une autre serait source de conflits. Au plan économique, le FMI est déjà en embuscade avec ses solutions classiques (dévaluation de 15% à 25%, suppression des subventions de l'Etat à certains produits, déflation de la fonction publique, accroissement des recettes fiscales). Il a déjà confié à un cabinet malgache une revue des réformes fiscales et des experts de son Fiscal Affairs Department (FAD) devraient débarquer à Antananarivo en janvier pour finaliser cette étude. Mais la dépression de l'Ariary pourrait s'enclencher dès les prochaines semaines : il suffira que les importateurs, anticipant une reprise économique, reconstituent leur stock par des importations pour que la demande en devise explose et fasse plonger le taux de change de la monnaie nationale.

11/12 - Le CSCA signe avec la société chinoise Startimes Media une convention pour la diffusion de bouquets de chaînes nationales et internationales. L'accord permet notamment à la société d'installer et d'exploiter des réseaux de transmission et de distribution d'une offre de la TV numérique par satellite, sur tout le territoire et par antenne numérique terrestre et sur téléphone portable à Antananarivo. Startimes est présente dans dix pays africains. Les programmes proposés couvriront une variété de genres diffusés en langue anglaise, française et chinoise. Les bouquets intégreront la chaîne publique TVM pour accroître son expansion nationale. « *La politique du ministère de la Communication a toujours été focalisée sur la recherche de moyens possibles pour une large diffusion de la chaîne nationale malgache tant dans tout le territoire de Madagascar que dans le monde entier, et ce pour pouvoir donner à tout citoyen son droit à*

¹⁵ Patrick Andriamahefa a commencé dans le milieu médiatique à la Radio Feon'ny vahoaka, RFV en 1991 quand le vent de la démocratie soufflait sur la Place du 13 Mai. Puis, il a été parmi ceux qui ont fondé Radio Mada avant de devenir présentateur-vedette des journaux télévisés chez TV-Plus. Victime de la chasse aux sorcières de la crise 2002, il a rebondi quelques années plus tard dans le quotidien Ao-Raha. Il était déjà dans le sillage d'Andry Rajoelina. Patrick Andriamahefa est devenu un proche collaborateur du président de la Transition, chef de service de la relation avec la presse (source *L'Hebdo de Madagascar*, groupe *L'Express*, 09/11/2012)

l'information conformément aux termes de la Constitution malgache », a expliqué le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, qui préside également le CSCA.

13/12 - Les acteurs concernés par le rachat des actions de la BNI Madagascar se sont réunis à l'initiative du premier ministre. Les tractations se poursuivent. Les repreneurs ont tenté de convaincre l'exécutif du modèle de développement qu'ils préconisent, malgré l'absence d'une banque de référence. Cette offre, selon le premier ministre, ne répond pas aux critères techniques fondamentaux d'agrément des banques à Madagascar et pourrait avoir des effets négatifs sur la santé financière de l'établissement. Parmi ceux-ci, la réticence des principaux clients intervenant dans le même domaine que les repreneurs, qui opèrent dans plusieurs secteurs d'activités comme l'immobilier, la téléphonie mobile, l'import-export et la concession automobile. La direction générale du Trésor, garante du patrimoine de l'État, s'est, depuis le début des négociations, opposée à cette cession, préconisant toujours une banque de référence qui remplacerait le Crédit Agricole(CA), pour éviter la dégradation du portefeuille de l'Etat. C'est dans BNI Madagascar que l'État a le plus de parts sociales avec 32,58%. Il détient 25% des parts de la BFV-SG et 15% de la BOA. La Commission de supervision bancaire et financière (CSBF) reste le décisionnaire final.

Selon *La LOI*, le consortium Indian Ocean Financial Holdings Ltd (IOFH) a déjà appliqué la condition relative à la recomposition du consortium repreneur (First Immo à la place de Trielite et Ciel Investment en remplacement de Bank One), tandis que celle portant sur l'engagement du CA à garantir les Lettres de crédits de la BNI pendant deux ans (et pas seulement six mois comme prévu initialement) est en passe de l'être. Reste encore à finaliser la condition portant sur l'engagement du CA à garantir certains crédits de la BNI pendant deux ans après la vente. Pour apaiser les appréhensions de certains clients de la BNI, le patron de First Immo, Hassanein Hiridjee, s'est engagé à ne pas siéger au conseil d'administration de la banque ni à aucune de ses autres instances. Il a promis le maintien du secret bancaire, y compris vis-à-vis de First Immo.

14/12 - Un communiqué sans signature remis par la primature fait état de l'accord du gouvernement pour la cession de la BNI. Une décision précipitée qui laisse perplexe les observateurs, titre *L'Express*.¹⁶ Dans cet étrange communiqué conjoint de la primature, du ministre des Finances et du budget, de la direction générale des Impôts et de la Commission de supervision bancaire et financière (CSBF), le gouvernement aurait donné son accord à la cession de la BNI à ses nouveaux repreneurs. Il est notamment indiqué que « *le projet de reprise a été jugé favorable aux intérêts de l'État, des salariés de la Banque et de l'économie nationale après un examen approfondi* ». Selon cette même note, le gouvernement estime avoir pleinement rempli sa fonction en demandant et en obtenant le renforcement des garanties apportées par les repreneurs. L'idée d'une banque de référence pour garantir la santé financière de l'institution aurait été abandonnée. Dans le cadre de ce nouvel accord, le gouvernement malgache continue de détenir 32% du capital. D'après le quotidien, la CSBF n'a pas été associée à cette décision. Le gouvernement aurait pris de vitesse la Commission afin de boucler l'affaire avant la fin de la Transition. *Midi* se déclare pleinement satisfait des assurances fournies par le groupe repreneur et vilipende les détracteurs de cette opération.

17/12 - Les petits actionnaires de la BNI s'invitent dans le débat. Détenteurs de 4,42% des actions, ils ont fait connaître leur opposition à l'éventuelle prorogation du délai accordé aux repreneurs, qui doit faire l'objet d'une nouvelle réunion de la CSBF. Au bout de trois mois de négociations, ceux-ci n'ont pas réussi à trouver un accord avec le Crédit agricole sur la question des garanties qu'ils exigent. Ils ont donc demandé à la CSBF son accord pour prolonger les délais de trois mois. Les petits porteurs qualifient cette demande de tentative de « *replâtrer un projet profondément vicié* ». Ils annoncent qu'ils opposeront « *par tous les moyens de droit* » aux projets de cession qui ne satisferaient pas les conditions minimales qu'ils exigent. Une action auprès du Conseil d'État a déjà été introduite par certains d'entre eux. Ces actionnaires rallient la position du Trésor, qui s'est toujours opposée à la cession des 51% des titres du Crédit agricole au consortium First Immo et Groupe Ciel. Ils reprennent aussi la recommandation de la primature à travers une lettre du 2 novembre adressée à la CSBF, qui stipule le lancement d'un nouvel appel d'offres. La Commission de supervision bancaire et financière n'aurait pas encore fait connaître sa décision.

16/12 - Les agents du Bureau des Cadastres Miniers de Madagascar (BCMM), supposés impliqués dans l'affaire de tentative de déblocage irrégulier des 16 milliards Ar¹⁷ menacent de déclencher une grève générale illimitée. Estimant que leurs collègues ont été injustement placés sous mandat de dépôt, les agents de la BCMM ont décrété une grève d'avertissement de 48 heures. Et si une solution n'est pas trouvée à cette affaire, avec notamment la libération de leurs collègues, un mot d'ordre de grève générale illimitée pourrait être lancé, avec extension à d'autres services du ministère. Une menace qui fait craindre un blocage de ce secteur clé pour l'économie du pays, écrit *Midi*. La demande de liberté provisoire déposée par les prévenus a été rejetée. Une nouvelle demande sera déposée.

¹⁶ Voir aussi l'article de Médiapart - <http://p0.storage.canalblog.com/02/61/448497/92392151.pdf>

¹⁷ Cf. revue de presse de novembre 2013 p. 23
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 31/12/13, 1 euro = 3092 Ariary (cours pondéré)